



Rannée



Ils nous ont fait rêver en allant jusqu'au 8^e tour de Coupe de France

Le Rannée

Décembre 2016

Bulletin d'informations municipales n° 48



Florence JEGOU, secrétaire de mairie



Jeannick BESNARD, agent d'entretien



Dispositif Argent de Poche

Comme depuis plusieurs années déjà, le dispositif argent de poche a été reconduit en 2016, pendant les vacances d'avril et la période estivale.

Huit adolescents (5 filles et 3 garçons) de Rannée âgés de 16 à 18 ans ont bénéficié de ce dispositif. Encadrés par les agents municipaux, ils ont effectué plusieurs missions de 3 heures chacune, qui étaient rémunérées 15 €.

Les missions : désherbage, nettoyage, rangement, arrosage, peinture, point à temps, taille de haies...

Le 3 septembre dernier, l'ensemble de ces jeunes et quelques élus se sont réunis en Mairie, pour une photo souvenir, et dresser le bilan positif des différents travaux effectués.

Guy FERRE
1^{er} Adjoint

Sommaire

Avant-propos

Page 1

Compte administratifs 2015

Pages 2 à 3

Réunions du Conseil Municipal

Pages 4 à 16

Informations municipales

Pages 16 à 22

Vie associative

Pages 23 à 32

Calendrier des manifestations

Page 33

Avant-propos



Il m'a paru important de revenir, en quelques mots, sur les événements tragiques qui se sont déroulés à Nice le 14 juillet dernier. En ce jour symbolique, la France, toute la France, a été frappée. En mémoire des victimes, nous devons, individuellement et collectivement, affirmer notre attachement aux valeurs de la République qui nous fédèrent.

■ **PERSONNEL COMMUNAL** : Julie DEGERY est titularisée à son poste de secrétaire de mairie depuis mi-juin. Actuellement en congé maternité, elle est remplacée par Florence JEGOU. Pierrette CHOPIN (agent d'entretien) a fait valoir ses droits à la retraite en janvier dernier. Dans un premier temps, elle avait été remplacée par Mireille CHOPIN jusqu'à ce que celle-ci trouve un emploi à plein temps. Depuis le 17 octobre, le poste est occupé par Jeannick BESNARD.

■ **VOIRIE** : comme en 2015, nous avons maintenu un programme d'investissement dédié à l'amélioration des voies communales. Les résidents du village de l'Essart et de l'avenue de l'étang ont pu mesurer le changement après travaux.

Déviations Rannée – La Guerche : l'inauguration a eu lieu le 23 juin 2016 en présence des rannéens impactés par le projet. La circulation dans le centre-bourg a diminué de 80%, entraînant par la même occasion une sécurité accrue pour les habitants. A ce jour, le dossier de classement et déclassement des routes concernées est en cours avec le département.

■ **GRENELLISATION** : les lois ALUR et LAAF nous obligent à réviser notre plan local d'urbanisme (PLU). Nous avons choisi de mutualiser nos besoins avec la commune voisine de Drouges, et sommes actuellement en phase de désignation d'un bureau d'études, en collaboration avec le SCOT. Des réunions d'information sont prévues courant 2017 dans les deux localités.

■ **TRAVAUX D'AMENAGEMENT** : pour le projet de réaménagement du haut du bourg et de la rue de la Vigne au Vêque, le conseil municipal a confié la réalisation des études à la société TECAM de Fougères. Le dossier est en cours, et une présentation initiale a eu lieu en novembre. Dans le courant de l'année 2017, une réunion publique permettra de se faire une idée sur le projet global.

■ **SMICTOM** : des décisions importantes ont été prises par le syndicat en 2016. Elles concernent le changement des collectes, l'organisation du tri, la création d'une taxe incitative etc. Ces mesures seront expliquées à la population par des agents qui passeront dans chaque foyer en cette fin d'année ou au début de la prochaine.

■ **DIVERS – Médiathèque** : elle compte de nombreux lecteurs et la fréquentation est soutenue. Je remercie le personnel et les bénévoles, acteurs primordiaux de son bon fonctionnement. Dans le cadre de celui-ci, une nouvelle formule d'initiation à l'informatique a été mise en place.

TAP : le conseil municipal a pris la décision de ne pas reprendre les activités périscolaires lors de la rentrée des classes de septembre 2016. A l'origine de cette décision, la baisse voire la suppression des subventions allouées par les collectivités (état, département). Les contrats des deux agents d'animation n'ont, par conséquent, pas été renouvelés.

Frelons asiatiques : l'année 2016 a vu le nombre de destructions de nids augmenter sensiblement (17). Pour mémoire, cette action est prise en charge conjointement par la commune et Vitré Communauté. Parallèlement, 11 nids de frelons « européens » ont été également détruits.

■ **REALISATIONS 2016** :

- Salle polyvalente : rénovation, de la cuisine, acquisition d'un piano et d'un four mixte, achat de vaisselle.
- Lotissement du noyer : rénovation de l'éclairage public.
- Rues Saint Crépin et de la Vigne au Vêque : effacement des réseaux et remplacement des candélabres.
- Achat d'une débroussailleuse destinée au service technique.

■ **ASSOCIATIONS** : le Racing Club Rannée La Guerche (RCRG) effectue en cette fin d'année un parcours remarquable en coupe de France. A l'heure où ces lignes sont écrites, il s'apprête à vivre le 8e tour contre le Blois Foot 41, ce qui constitue un record pour le club qui fêtera ses 25 ans en 2017. Dans les pages intérieures de ce bulletin, vous trouverez de nombreux renseignements et informations utiles concernant les associations locales et Vitré Communauté.

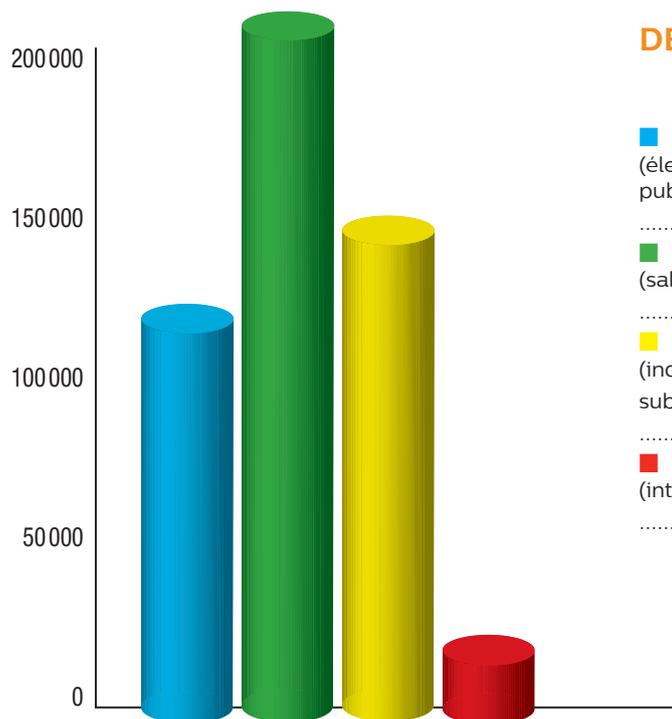
VCEUX 2017 : la cérémonie des vœux de la municipalité aura lieu le dimanche 8 janvier à 11H30, salle du temps libre. L'ensemble de la population y est convié.

Le Maire,
Gérard CHOPIN

Compte administratif 2015

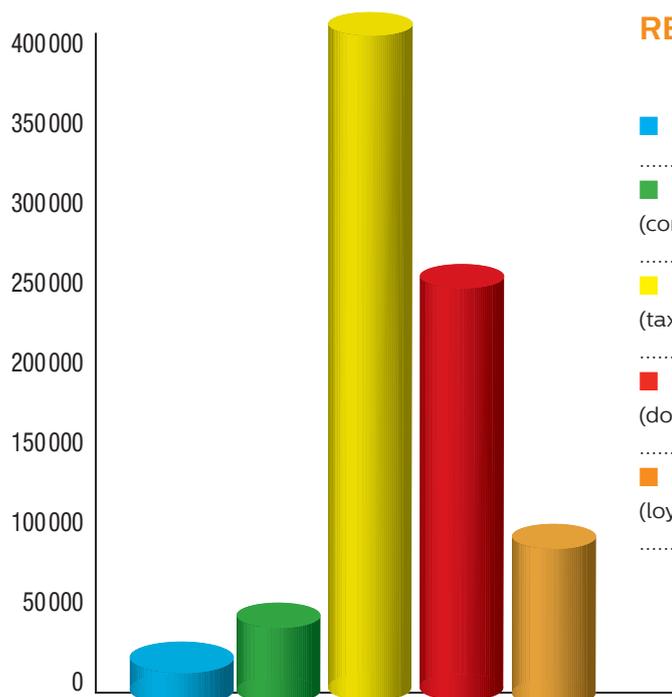
séance du 16 février 2016

Section de fonctionnement



DÉPENSES..... 530 926,90 €

■ Charges à caractère général (électricité, carburants, petits équipements, prime d'assurance, publications, téléphone.) 136 791,68 €
■ Charges de personnel (salaires et charge sociales des agents) 218 570,78 €
■ Autres charges de gestion courante (indemnités et cotisations des élus, participations scolaires, subventions) 149 742,87 €
■ Charges fin. et atténuation produits (intérêts des emprunts) 25 821,57 €

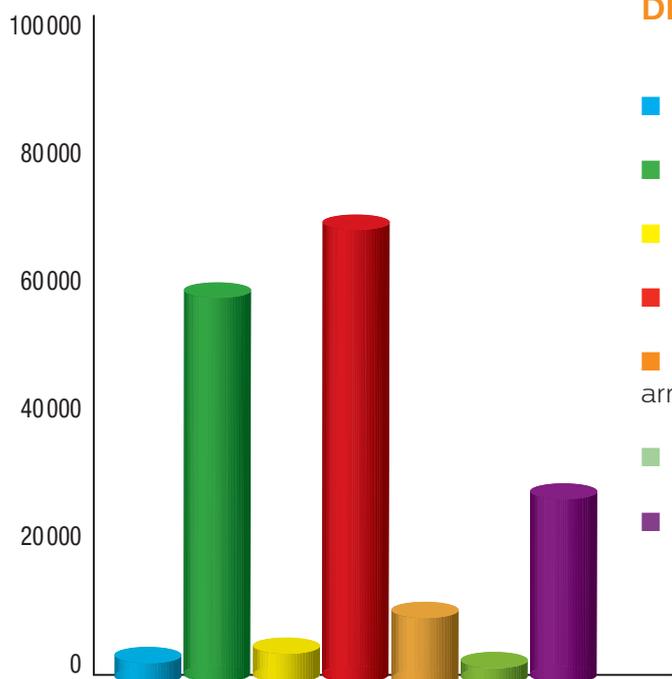


RECETTES..... 812 241,57 €

■ Atténuation de charges 7 317,66 €
■ Produits des services (concessions cimetièrre, régies pêche et médiathèque.) 34 403,50 €
■ Impôts et taxes (taxes foncière et d'habitation, dotation solidarité.) 400 586,00 €
■ Dotations, subvention et participations (dotations d'état et subventions d'équipements) 267 380,82 €
■ Autres produits de gestion courante et exceptionnels (loyers, locations de salle,..) 102 553,59 €

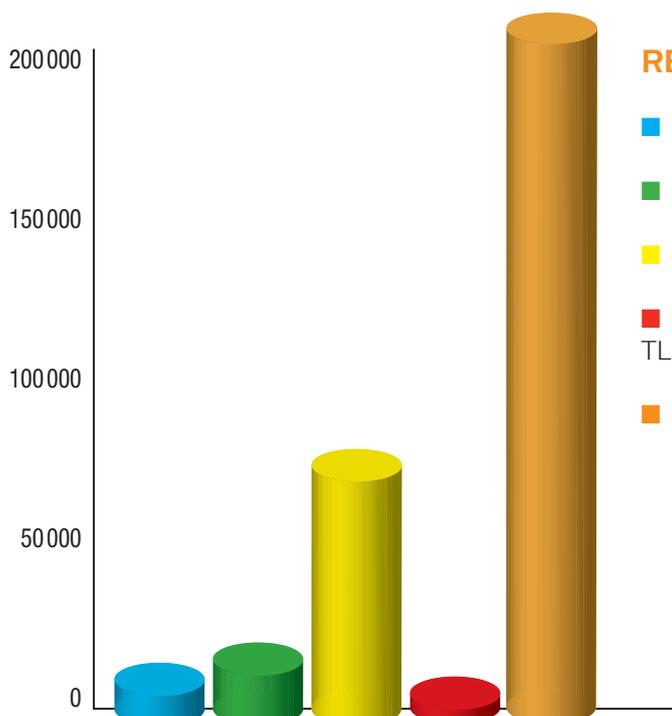
Section d'investissement

DÉPENSES..... 189 576,89 €



■ Achat terrain sentier.....	3 000,00 €
■ Enrobés CR 76 et 88 VC 4 et 6.....	65 645,18 €
■ Eclairage Ardenne 3/solde lagunes/panneau.....	5 999,77 €
■ Emprunts et dettes assimilés.....	75 274,36 €
■ Radiateurs salle du temps libre, abri touche, arrosage, taille haie, ordi médiathèque.....	11 559,18 €
■ Tampons voirie.....	3 816,00 €
■ Tondeuse autoportée.....	24 282,40 €

RECETTES..... 317 302,44 €



■ Subvention d'investissement.....	13 260,00 €
■ Immobilisations.....	16 438,25 €
■ FCTVA.....	72 569,00 €
■ Taxe aménagement, TLE et caution logements.....	8 464,64 €
■ Excédents de fonctionnement.....	206 570,55 €

Extraits des délibérations du 24 novembre 2015 au 18 octobre 2016

(pour plus de détails, vous pouvez consulter le site communal ou vous renseigner en mairie)

Bâtiments et Terrains Communaux

■ DM N°3 BUDGET COMMUNAL

En 2007, une étude avait été réalisée au niveau de l'étang communal suite à sa pollution. Cette étude doit être intégrée au coût des travaux et cette opération nécessite de prendre une décision modificative du budget afin que la Trésorerie puisse faire le nécessaire.

INVESTISSEMENT – DEPENSES		
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales	Compte 2158	- 7 289.62€
INVESTISSEMENT - RECETTES		
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales	Compte 2031	+ 7 289.62€

Le Conseil Municipal décide de VOTER la décision modificative n°3 du budget communal. (20 septembre 2016)

Décisions du Maire par délégation

■ INFORMATIQUE

M. le Maire rappelle que la commune a adhéré à un groupement de commande pour l'achat de matériel informatique auprès de Vitré Communauté. Celle-ci s'occupe de faire la consultation auprès de trois entreprises : l'entreprise ATMIS, l'entreprise IDEAL CONCEPT et l'entreprise SAABA. (17 mai 2016)

M. le Maire informe avoir sollicité Vitré Communauté afin de lancer une consultation pour l'achat de trois ordinateurs (deux fixes pour la Médiathèque et un portable pour la Mairie).

Après analyse des offres, c'est l'entreprise SAABA qui a obtenu le marché pour un montant de 2 364.90€ HT soit 2 837.88€ TTC. (17 mai 2016)

■ PATA 2016

M. le Maire informe que trois entreprises ont été consultées pour le PATA 2016 (15 tonnes) : l'entreprise SECHE, le parc départemental et l'entreprise COLAS. Après analyse des offres, c'est l'entreprise SECHE qui a été retenue pour un montant de 10 500€ HT soit 12 600€ TTC. (17 mai 2016)

■ CURAGE DES FOSSÉS ET ARASEMENT 2016

Deux entreprises ont été consultées pour le curage des fossés et l'arasement 2016 : l'entreprise VIEL et l'entreprise MALECOT. Seule l'entreprise MALECOT a fait une offre, le marché lui est donc attribué pour un montant de 3 506€ HT soit 4 207.20 TTC. (17 mai 2016)

■ PROGRAMME VOIRIE 2016

Quatre entreprises ont été consultées pour le programme voirie 2016 : l'entreprise SAABE, l'entreprise

COLAS, l'entreprise SAUVAGET et le parc départemental. Après analyse des offres, c'est l'entreprise COLAS qui a été retenue pour un montant de 63 947.54€ HT soit 76 737.05€ TTC. (17 mai 2016)

■ ACHATS (20 septembre 2016)

Four vapeur 4 902.47€ HT
soit 5 882.96€ TTC.



Fourneau 6017.88€ HT
soit 7 221.46€ TTC.



Débroussailleuse à dos
652.34€ HT soit 782.81€ TTC.



Divers

■ DISSOLUTION DU CCAS

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article L.123-4 du code de l'action et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1 500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants. Il peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal.

Lorsque le CCAS a été dissous, une commune exerce directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS.

Le Conseil Municipal décide de dissoudre le CCAS, le budget sera transféré dans celui de la commune, DIRE que cette dissolution prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2016, MAINTENIR une commission ad hoc avec les membres actuels du CCAS qui se nommera désormais « Commission missions sociales ».

(24 novembre 2015)

■ DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

M. le Maire rappelle que lors de la séance du 8 avril 2014, le Conseil Municipal avait délégué certaines missions au Maire en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale. Il informe que la Trésorerie de Vitré souhaite que le Conseil Municipal apporte des précisions sur la délégation faite au Maire en matière de marché.

Il est proposé de reprendre toutes les délégations.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de charger M. le Maire pour la durée de son mandat :

1. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres (d'un montant inférieur ou égal à 100 000€ HT) ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
2. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
3. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
4. De créer modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
5. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
6. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
7. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.
8. De fixer les rémunérations et de régler les frais

et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

9. De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes.
10. De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.
11. D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal.
12. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal.
13. De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux.
14. De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 200 000 € autorisé par le Conseil Municipal.

M. le Maire pourra charger un ou plusieurs Adjointes de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquels il lui est donné délégation. (15 mars 2016)

■ CONVENTION MEGALIS BRETAGNE POUR LA DÉMATÉRIALISATION DES FLUX COMPTABLES

M. le Maire rappelle que depuis 2015, nous transmettons les mandats et les titres par voie dématérialisée et les flux sont signés électroniquement au nom du Maire (l'ordonnateur des dépenses et des recettes) par le biais d'une application gratuite de la DGFiP. Mais cette application a ses limites et les évolutions en matière de dématérialisation nécessitent l'acquisition d'un autre dispositif de signature électronique moins énergivore.

Il a été décidé de travailler à la fois avec Berger Levrault (notre fournisseur de logiciel comptabilité) et Mégalis Bretagne (acquisition d'une clé et d'un certificat pour la signature électronique). Les démarches ont été lancées, nous devons signer une convention avec Mégalis Bretagne pour pouvoir obtenir la clé.

Le Conseil Municipal décide d'AUTORISER M. le Maire à signer la convention avec Mégalis Bretagne et à poursuivre les démarches. (20 septembre 2016)

Enfant - Vie scolaire

■ ÉCHÉANCIER 2015-2016 OGEF DE RANNÉE ET DROUGES

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une circulaire du Préfet d'Ille-et-Vilaine donne chaque année, le coût moyen départemental de fonctionnement par élève des écoles publiques qui permet de déterminer le coût de fonctionnement par élève des écoles privées. Le coût moyen est de 369 € en élémentaire, 1 136 € en maternelle.

Pour l'année scolaire 2015-2016, il est donc proposé de donner 369 € pour les enfants en classe élémentaire et 1 136 € pour les enfants en classe de maternelle domiciliés à Rannée. M. le Maire précise qu'il faut prendre en référence l'effectif existant à la rentrée scolaire de septembre 2015, à savoir :

ECOLE STE-ANNE / RANNEE		ECOLE STE-MARIE / DROUGES	
MATERNELLES	ELEMENTAIRES	MATERNELLES	ELEMENTAIRES
12	33	11	6
25.809 €		14.710 €	
TOTAL DES VERSEMENTS 2015-2016			
40 519 €			

Le Conseil Municipal décide de VALIDER le montant des participations de la commune pour l'année 2015-2016. (15 décembre 2015)

■ PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES SONIA DELAUNAY ET EVELYNE BRISOU-PELLEN

Une demande de participation au fonctionnement des écoles publiques de La Guerche de Bretagne a été faite pour l'année scolaire 2015-2016 :

	Nombre d'élèves	Coût	Charges à caractère social
MATERNELLE	12	1237€	20€
PRIMAIRE	14	396€	22€

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la participation de la commune est obligatoire pour les élèves de primaire et de maternelle des écoles publiques mais elle ne l'est pas concernant les charges à caractère social. Le Conseil Municipal décide de PARTICIPER au coût de fonctionnement des élèves du primaire et de maternelle domiciliés à Rannée. Le montant de la participation s'élèvera à 20 388 €. Le Conseil Municipal REFUSE de participer aux charges à caractère social. (15 décembre 2015)

■ PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE LA PROVIDENCE

Une demande de participation au fonctionnement de l'école La Providence de La Guerche de Bretagne a été faite pour l'année scolaire 2015-2016 :

	Nombre d'élèves	Coût moyen dept.	Charges à caractère social
MATERNELLE	11	1 136€	20€
PRIMAIRE	19	369€	22€

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la participation de la commune est obligatoire pour les élèves de primaire mais elle ne l'est pas concernant les élèves de maternelle et les charges à caractère social des écoles privées.

Le Conseil Municipal décide de PARTICIPER au coût de fonctionnement des élèves du primaire domiciliés à Rannée. Le montant de la participation s'élèvera à 7 011€ Le Conseil Municipal refuse de participer aux charges sociales et au coût de fonctionnement des élèves de maternelle du fait que Rannée est dotée elle aussi d'une école maternelle pouvant accueillir ces élèves. (15 décembre 2015)

■ PARTICIPATION AUX SÉJOURS LINGUISTIQUES 2016 COLLÈGE DES FONTAINES

Le collège des Fontaines a adressé une demande de participation aux séjours pour l'année 2015-2016 :

SÉJOURS	NOMBRE D'ÉLÈVES
Allemagne ou Espagne	2
Angleterre	2

La commune verse chaque année 29 € par élève domicilié à Rannée qui participe aux séjours linguistiques.

Le Conseil Municipal décide de PARTICIPER aux voyages en Allemagne ou Espagne et en Angleterre pour un montant de 116 €. (16 février 2016)

■ SUBVENTIONS ET CONVENTION PÊLE-MÊLE

1. Année 2016

L'association Pêle-Mêle Sports et Loisirs a adressé ses demandes de subventions ainsi que la convention pour l'année 2016 : subvention liée à la fréquentation du Centre de loisirs : 3 343,72 € et subvention de fonctionnement : 2 722,13 €. Le Conseil Municipal décide d'ACCEPTER la demande de subventions de l'association Pêle-Mêle Sports et Loisirs pour l'année 2016, d'AUTORISER M. le Maire à signer la convention pour l'année 2016. (16 février 2016)

2. Année 2015

L'association Pêle-Mêle Sports et Loisirs avait adressé ses demandes de subventions ainsi que la convention pour l'année 2015. Lors du Conseil Municipal du 16 février 2015, la convention avait été validée sans préciser les montants des subventions accordées. Le Conseil Municipal décide de PRÉCISER le montant des subventions accordées à l'association Pêle-Mêle Sports et Loisirs à savoir : subvention liée à la fréquentation du Centre de loisirs : 2 900,07 €, subvention de fonctionnement : 2 152 €. (15 mars 2016)

■ TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

M. le Maire informe que les aides d'Etat ne seront plus versées pour l'organisation des temps d'activités périscolaires. Compte-tenu de la raréfaction des recettes, il convient de limiter les dépenses. Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de ne pas reconduire les temps d'activités périscolaires à la rentrée prochaine. Le Conseil Municipal décide de NE PAS RECONDUIRE les temps d'activités périscolaires à la rentrée 2016-2017, d'INFORMER les agents recrutés, les animateurs et l'école de Rannée et de Drouges de cette décision. (15 mars 2016)

■ PARTICIPATION AUX FRAIS DE PISCINE ÉCOLE SAINTE-ANNE

M. le Maire rappelle que la commune ne prend plus en charge les frais de transport des élèves de l'école Sainte Anne pour la piscine car c'est une compétence de Vitré Communauté. En contrepartie, la commune avait décidé de prendre en charge les frais d'entrée de piscine. Il précise que cette prise en charge n'était en

aucun cas obligatoire. Force est de constater que ces frais de piscine sont élevés (6 046 € en 2014). Le Conseil Municipal décide de PARTICIPER uniquement aux frais de piscine concernant les élèves de l'école Sainte Anne domiciliés à Rannée, d'INFORMER l'école que c'est à elle de prendre contact avec les autres communes afin de faire une demande de participation financière. Le montant prévisionnel de la participation est de 3 000 € environ. (15 mars 2016)

■ PARTICIPATION AUX SÉJOURS LINGUISTIQUES COLLÈGE SAINT-JOSEPH

Le Collège Saint Joseph de La Guerche de Bretagne a adressé une demande de participation aux séjours pour l'année 2015-2016 :

SÉJOURS	NOMBRE D'ÉLÈVES
Italie	3
Angleterre	1
Espagne	2

La commune verse chaque année 29 € par élève domicilié à Rannée qui participe aux séjours linguistiques.

Le Conseil Municipal décide de PARTICIPER aux voyages en Italie, en Angleterre, et en Espagne pour les élèves domiciliés à Rannée. Le montant s'élèvera donc à 174 €. (17 mai 2016)

■ DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE A L'AGENCE DÉPARTEMENTALE TAP 2015-2016

M. le Maire informe que le Conseil Municipal de la décision prise par le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine d'apporter un soutien financier aux communes de moins de 2000 habitants pour accompagner la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Cet appui financier se traduit par une dotation de 25 € par élève résidant à Rannée et qui fréquente une école primaire publique ou privée engagée dans la réforme à Rannée ou ailleurs.

M. le Maire rappelle que 89 élèves résidant à Rannée sont scolarisés dans une école primaire publique ou privée engagée dans la réforme pour l'année scolaire 2015-2016, conformément aux effectifs arrêtés par l'Education Nationale au 24 septembre 2015.

Le Conseil Municipal décide de SOLLICITER une aide de 25 € par enfant auprès du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. L'aide sera versée à la commune de scolarisation sur la base des tableaux joints. (21 juin 2016)

■ PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE SAINT-JOSEPH

Une demande de participation au fonctionnement de l'école privée de Retiers a été faite pour l'année scolaire 2015-2016 :

	Nombre d'élèves	Coût moyen dépt.	Coût
PRIMAIRE Classe spécialisée	1	369€	221,40€*

*soit 6/10e de la somme car l'élève a déménagé.

Le Conseil Municipal décide de PARTICIPER au coût de fonctionnement de l'élève de primaire domiciliée à Rannée. Le montant de la participation s'élèvera à 221.40 €. (21 juin 2016)

■ CONVENTIONS DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES SAINTE-ANNE ET SAINTE-MARIE

M. le Maire rappelle que lorsque la commune verse une subvention de fonctionnement supérieure à 23 000 € aux écoles sous contrat d'association, elle a l'obligation de passer des conventions avec les directeurs d'école et les présidents des organismes de gestion. Cette convention précise notamment les modalités de calcul de la subvention.

Le directeur de l'école Sainte Anne de Rannée a été muté et la directrice de l'école Sainte Marie de Drouges est partie à la retraite. Une nouvelle directrice du RPI est arrivée : Madame LE LEM. Par conséquent, il convient de signer deux nouvelles conventions pour la prise en charge des dépenses de fonctionnement des deux écoles privées. Ces conventions requièrent à la fois la signature du représentant de la commune, de la nouvelle directrice et des présidents de l'OGEC pour l'école de Rannée et de l'AEPEC pour l'école de Drouges.

Le Conseil Municipal décide d'AUTORISER M. le Maire à signer les deux conventions, de DIRE que la présente délibération annule et remplace la délibération n°2016.04.05.04 du 5 avril 2016. (20 septembre 2016)

Finances, tarifs et subvention

■ PROPOSITIONS FINANCIÈRES DU CENTRE SOCIAL POUR 2016

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite au comité de suivi du 3 décembre 2015 et au courrier que la commune a adressé au Centre social, celui-ci a adressé de nouvelles propositions financières :

	Fonctionnement	Multi Accueil	Jeunesse	ALSH	TAP	TOTAL
RANNÉE 2016	12 443 €	7 992 €	1 493 €	2 530 €	6 013 €	30 471 €*
RANNÉE 2015	9 472 €	5 980 €	2 627 €	2 642 €	60 41 €	26 762 €

*soit 3 709€ supplémentaires par rapport à 2015

Le Conseil Municipal décide à 4 voix « Pour », 6 voix « Contre » et 4 « Abstentions » de NE PAS VALIDER en l'état les nouvelles propositions financières du Centre Social concernant le fonctionnement, de CONVIER le Directeur du Centre Social au prochain Conseil Municipal afin de pouvoir échanger sur le sujet avant de statuer définitivement. (15 décembre 2015)

■ SUBVENTIONS – CENTRE SOCIAL

Monsieur MEHEUST, directeur du Centre Social présente les données financières pour l'année 2016 et explique pourquoi Rannée est l'une des communes qui subit la plus grande augmentation au niveau de la subvention de fonctionnement. Il rappelle avoir fait un effort financier de 1000€ sur celle-ci par rapport à ce qui était prévu à l'origine.

Monsieur MEHEUST précise que le Centre Social a vu ses compétences augmenter au fil des années. Il rappelle que les activités ont été créées à la demande des communes parce qu'il y avait des besoins. Il est vrai que depuis 2005 le Centre Social est passé de cinq salariés à une vingtaine de salariés mais il faut de l'encadrement pour ces activités.

Le Conseil Municipal décide à 11 voix « Pour », 2 voix « Contre » de DEMANDER un effort supplémentaire de la part du Centre Social sur la subvention de fonctionnement, la Commune ne versera pas plus de 11 000 €, DEMANDER la fusion du Centre Social et de Pêle-Mêle sur les domaines concurrents, DEMANDER à ce que le montant de l'adhésion pour les familles soit augmenté, DEMANDER à ce que les communes bénéficiant du Centre Social et ne payant pas de subvention de fonctionnement soient redevables d'une cotisation de fonctionnement forfaitaire. (19 janvier 2016).

■ SUPPRESSION DE LA RÉGIE PHOTOCOPIES

M. le Maire rappelle que la Trésorerie de La Guerche de Bretagne a fermé et que la commune de Rannée est désormais rattachée à la Trésorerie de Vitré. Le rattachement à la Trésorerie de Vitré va nécessiter un déplacement du régisseur une fois par trimestre pour faire le dépôt d'argent.

Afin de faciliter les dépôts, il est proposé de supprimer la régie photocopie qui génère très peu de bénéfices. Les particuliers devront désormais trouver un autre point photocopie. Cependant, les photocopies liées aux formalités administratives ainsi que celles demandées par les associations communales seront maintenues. Le Conseil Municipal décide de SUPPRIMER la régie photocopies. (19 janvier 2016)

■ TARIFS DES CARTES DE PÊCHE ÉTANG DE LA COMMUNE

La Trésorerie souhaiterait que nos tarifs pour les cartes de pêche soient simplifiés. Il est proposé de mettre en place les tarifs suivants :

	COMMUNE	HORS COMMUNE
A L'ANNÉE	25.00€	35.00€
A LA JOURNÉE	3.50€	5.00€

Le Conseil Municipal décide d'ADOPTER les tarifs présentés ci-dessus pour les cartes de pêche, de DIRE que ces tarifs seront applicables à compter de 2016 et pour les années suivantes tant qu'il n'y aura pas eu de modifications en Conseil Municipal. (19 janvier 2016)

■ SUBVENTIONS 2016 AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES ET NON COMMUNALES

M. le Maire propose de verser une subvention pour l'année 2016 aux associations communales et non communales suivantes (à noter qu'une subvention est attribuée aux associations hors commune dès lors qu'elle compte plus de 10 licenciés domiciliés à Rannée) :

ASSOCIATIONS COMMUNALES	SUBVENTIONS 2016
Club de la Vallée de l'Ardenne	112.49 €
Symphonie Fleurie	500.89 €
ARP	124.16 €
Association Saint-Lazare	186.77 €
RCRG	1 512.22 €
Association des Anciens Combattants	52.02 €
Avenir Rannéen Musique	1 087.74 €
Festi Balade	124.16 €
APEL	649.75 €
TOTAL	4 350.20 €

Le Conseil Municipal décide d'ACCORDER aux différentes associations ci-dessus une subvention pour l'année 2016. (16 février 2016)

ASSOCIATIONS NON COMMUNALES	SUBVENTIONS 2016
Amicale Fédérée des Donneurs De Sang - Canton de La Guerche De Bretagne	50.00€
Association de Jumelage La Guerche - Ksiaz	58.00€
ADMR	230.00€
Outil en Main	50.00€
Le Secours Populaire	50.00€
Badminton Club Guerchais	50.00€
Dojo Guerchais	50.00€
Les Jongleurs Gym	50.00€
Equi'partage	50.00€
Codem de La Roche Aux Fées	238.00€
TOTAL	876.00€

■ PARTICIPATION AU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OUDON

M. le Maire rappelle que les syndicats des eaux fonctionnent grâce aux participations financières des collectivités. La somme totale nécessaire est répartie entre les communes en fonction du potentiel fiscal et de leur nombre d'habitants au prorata de la surface des communes comprise dans le périmètre du bassin. Le montant demandé est de 87.39 €.

Le Conseil Municipal décide de PARTICIPER au fonctionnement du syndicat mixte du Bassin de l'Oudon. Le montant de la participation s'élèvera à 87.39 €. (15 mars 2016)

■ PARTICIPATION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN DU SEMNON

M. le Maire propose de valider la participation 2016 au syndicat intercommunal du Bassin du Semnon. Le montant demandé est de 429.82 €. Le Conseil Municipal décide de PARTICIPER au fonctionnement du syndicat intercommunal du bassin du Semnon. Le montant de la participation s'élèvera à 429.82 €.

(15 mars 2016)

■ PARTICIPATION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN VERSANT DE LA SEICHE

M. le Maire propose de valider la participation 2016 au syndicat intercommunal du Bassin du Semnon. Le montant demandé est 873.66€. Le Conseil Municipal décide de PARTICIPER au fonctionnement du syndicat intercommunal du bassin Versant de la Seiche. Le montant de la participation s'élèvera à 873.66 €.

(15 mars 2016)

■ APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2016

Monsieur FERRE, 1er Adjoint, présente les budgets primitifs 2016.

Après avoir entendu les propositions reprises par M. le Maire, le Conseil Municipal décide de VOTER le budget de la commune qui s'équilibre en section de fonctionnement à 700 866.89 € et en section d'investissement à 309 199.88 €. Une partie de l'excédent de fonctionnement 2015 sera affecté au compte 1068, en section d'investissement pour 203 253.09 €, VOTER le budget assainissement qui s'équilibre en section de fonctionnement à 135 413.88 € et en section d'investissement à 121 962.52 €, VOTER le budget du lotissement Ardenne 2 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 12 942.32€ et en section d'investissement à 25 864.64€, VOTER le budget du lotissement Ardenne 3 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 37 633.47€ et en section d'investissement à 55 735.30 €, VOTER le budget de la ZA La Croix de la Barre qui s'équilibre en section de fonctionnement à 147 148.35 € et en section d'investissement à 283 640.69 €. (5 avril 2016)

■ INDEMNITÉ DE CONSEIL DU TRÉSORIER

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, conformément aux arrêtés interministériels du 16 décembre 1983 et du 12 juillet 1990, une indemnité de conseil et une indemnité d'élaboration des documents budgétaires sont versées, annuellement, au receveur municipal.

Il précise que Monsieur CREAC'H a reçu la commune plusieurs fois à la trésorerie et nous a consacré du temps tout au long de l'année.

Le Conseil Municipal décide de VERSER à Monsieur CREAC'H l'indemnité de conseil au taux de 100 % pour son montant habituel à partir du 1^{er} janvier 2016. (20 septembre 2016)

■ RENÉGOCIATION EMPRUNTS COMMUNAUX CRÉDIT AGRICOLE

M. le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 21 juillet 2015, il avait été décidé que la commune engagerait des renégociations avec le Crédit Agricole concernant deux emprunts communaux.

Le Crédit Agricole a adressé les propositions suivantes.

- Prêt n°00034561862 - Atelier Communal

Conditions initiales :

250 000€ à 4.09 % sur 240 mois.

Montant de l'échéance : 4 590.56€

Capital restant dû au 30/07/2016 : 187 110.39€.

Nouvelles conditions :

Abaissement du taux à 2.34 %

Abaissement du montant de l'échéance à 4 116.15€.

Frais de dossier : 3 974.31€.

Soit une économie de 25 143.14€ sur la durée résiduelle du prêt (hors déduction des frais de dossier).

- Prêt n°70001681034 - Réfection voirie et effacement réseaux

Conditions initiales :

100 000€ à 4.60 % sur 240 mois

Montant de l'échéance : 1 918. 64€

Capital restant dû au 20/09/2016 : 47 085.56€.

Nouvelles conditions :

Abaissement du taux à 1.65 %

Abaissement du montant de l'échéance à 1 726.03€.

Frais de dossier : 1 230.87€.

Soit une économie de 5 585.47€ sur la durée résiduelle du prêt (hors déduction des frais de dossier).

Le Conseil Municipal décide de DEMANDER au Crédit Agricole s'il est possible de faire un effort concernant les frais de dossier. Si cela n'est pas envisageable, d'ACCEPTER les propositions de renégociation telles quelles sont décrites. (20 septembre 2016)

■ DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT – COURIR POUR CURIE

Depuis 23 ans, l'association Symphonie Fleurie organise des départs pour les marcheurs en direction de JANZÉ où se tient la manifestation Courir pour Curie. Des cars sont loués afin de prendre ou de déposer les marcheurs sur plusieurs étapes. Comme chaque année, la commune se propose de participer en prenant à sa charge les frais de cars.

Le Conseil Municipal décide de PRENDRE en charge les frais de car pour la manifestation Courir pour Curie. La facture sera émise directement au nom de la commune par l'entreprise de transport, de DIRE que la commune prendra en charge ces frais chaque année tant que la manifestation aura lieu. (20 septembre 2016)

TARIFS MUNICIPAUX 2017

Le Conseil Municipal décide de CONSERVER les tarifs de 2016 à savoir :

Location de salle

		SALLE POLYVALENTE (80 personnes)			SALLE DU TEMPS LIBRE (270 personnes)			
		Avec ou sans cuisine	Salle 1	Salle 2	Sans cuisine	Avec cuisine	Salle 1	Salle 2
Journée	Associations communales	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
	Divers commune	164 €	15 €	15 €	164 €	237 €	15 €	15 €
	Hors commune	237 €	15 €	15 €	237 €	356 €	15 €	15 €
Week-end et jours fériés	Associations communales	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
	Divers commune	214 €	15 €	15 €	214 €	309 €	15 €	15 €
	Hors commune	309 €	15 €	15 €	309 €	463 €	15 €	15 €
Vin d'honneur	Associations communales	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
	Divers commune	49 €	15 €	15 €	---	68 €	15 €	15 €
	Hors commune	68 €	---	---	---	107 €	15 €	15 €
Réunion concours ou exposition	Associations communales	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
	Divers commune	49 €	15 €	15 €	68 €	---	15 €	15 €
	Hors commune	68 €	15 €	15 €	107 €	---	15 €	15 €
Autre	Club		---	---	62 €	---	---	---

Location hall de la salle du temps libre

Le Conseil Municipal accepte que le hall de la Salle du Temps Libre soit loué pour un vin d'honneur lorsque la Salle Polyvalente est occupée et que la Salle du Temps Libre est disponible.

La décision de réserver le hall est envisageable qu'au moment de la manifestation, afin de ne pas entraver une éventuelle location de la Salle du Temps Libre. Les tarifs de location du hall pour un vin d'honneur seront les mêmes que ceux appliqués pour la salle polyvalente, soit : 49 € pour les « divers commune », 68€ pour les « hors commune ».

**sont considérés comme « divers commune » les particuliers payant une taxe d'habitation ou ayant leur siège économique à Rannee.*

Ces tarifs sont applicables à compter du 1er janvier 2017.

Location vidéo-projecteur

M. le Maire informe le Conseil que le vidéo-projecteur est installé à la Salle du Temps Libre. Le Conseil Municipal décide de CONSERVER le tarif de 2016 à savoir : 30,00 € pour les particuliers et associations pour l'année 2017.

Location du podium

Le Conseil Municipal décide de conserver les tarifs 2016, à savoir :

	8 m ²	Panneaux Suppl. (2m ²)	Caution
Associations	4 gratuités */ an puis 30 €	2 €	300 €
Particuliers	50 €	4 €	300 €

* Pour l'intégralité du podium

Ces tarifs sont applicables à compter du 1er janvier 2017.

Location de l'amplificateur

- M. le Maire informe le Conseil que L'amplificateur est installé à la Salle de Brétigné. Le Conseil Municipal décide de CONSERVER le tarif de 2016 à savoir 30,00 € pour les particuliers et associations pour l'année 2017.

Concessions en terre et cinéraires

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de CONSERVER les tarifs de 2016 à savoir :

Ces tarifs sont applicables à compter du 1er janvier 2017.
(18 octobre 2016)

* se renseigner auprès de la Mairie

Concession en terre :

	30 ANS	50 ANS
ADULTE	300 €	500 €
ENFANT	50 % du prix de la concession adulte = 150 €	50 % du prix de la concession adulte = 250 €

Concession cinéraire :

	15 ANS	30 ANS	50 ANS
EMPLACEMENT + CAVURNE	150 € + prix de la caverne	300 € + prix de la caverne	500 € + prix de la caverne

REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2017

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal institue la redevance pour la part du service qu'il assure et en fixe le tarif.

La redevance d'assainissement collectif comprend une partie variable et, le cas échéant, une partie fixe :

- la partie variable est déterminée en fonction du volume d'eau prélevé par l'utilisateur sur le réseau public de distribution ou sur toute autre source, dont l'usage génère le rejet d'une eau usée collectée par le service d'assainissement,
- la partie fixe est calculée pour couvrir tout ou partie des charges fixes du service d'assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de CONSERVER les tarifs de 2016 à savoir pour les abonnés au service : prime fixe de 62 € et 1,70 € par mètre cube d'eau consommé, pour les non-abonnés au service : prime fixe de 62 € et un forfait de 25 mètres cubes d'eau est appliqué par habitant au foyer (le prix du mètre cube étant fixé à 1,70 €). (18 octobre 2016)

Personnel

VALIDATION DE LA GRILLE FRAIS KILOMÉTRIQUES, FRAIS DE REPAS ET D'HÉBERGEMENT

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'arrêté ministériel du 26 août 2008 fixe les taux des indemnités kilométriques. Les taux à compter du 1^{er} août 2008 sont les suivants :

CATÉGORIE (puissance fiscale du véhicule)	Jusqu'à 2000 km	De 2001 à 10 000 km	Au-delà de 10 000 km
De 5 cv et moins	0.25€	0.31€	0.18€
De 6 cv et 7cv	0.32€	0.39€	0.23€
De 8 cv et plus	0.35€	0.43€	0.25€

Par ailleurs, l'arrêté ministériel du 3 juillet 2006 fixe les taux d'indemnité de mission. Les taux à compter du 1^{er} novembre 2006 sont les suivants :

INDEMNITES	FORFAIT
Indemnité de repas	15.25€
Indemnité d'hébergement	60.00€

Le Conseil Municipal décide

de VALIDER les grilles concernant les frais kilométriques, les frais de repas et d'hébergement,

de DIRE que ces grilles seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2016.

(15 décembre 2015)

■ DISPOSITIF ARGENT DE POCHE 2016

M. M. le Maire propose de renouveler le dispositif « argent de poche » pour l'année 2016 avec un budget équivalent à l'année dernière. Le Conseil Municipal décide de RENOUELER le dispositif argent de poche pour l'année 2016, de DIRE que le montant alloué au dispositif sera de 2 000€. (16 février 2016)

■ PRIMES DE FIN D'ANNEE

M. le Maire rappelle qu'une prime de fin d'année est versée tous les ans aux agents de la commune. Il précise que les agents ne bénéficient pas de treizième mois. Il propose une évolution de ces primes de 2 %.

Le Conseil Municipal décide de FIXER comme suit le montant de la prime de fin d'année pour les agents titulaires, stagiaires, contractuels et mis à disposition (au prorata du temps travaillé) : Agents à temps complet : 481 €, Agents à 8,5/35ème : 116 €, Agents à 11.66/35ème : 160 € (18 octobre 2016)

Urbanisme - Impôts

■ DIA 6 ET 8 RUE DES FLEURS

M. le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la Déclaration d'Intention d'Aliéner relative à la propriété située 6 et 8 rue des fleurs déposée par Maître ODY, Notaire à La Guerche de Bretagne et cadastrée AA 159 d'une superficie de 325 m², AA 160 d'une superficie de 271 m². Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la propriété décrite ci-dessus (prix de 81 000 €, hors frais de notaire). (19 janvier 2016)

■ DIA 6 PLACE DE LA SOURCE

M. le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la Déclaration d'Intention d'Aliéner relative à la propriété située 6 place de la Source déposée par la SA D'HLM AIGUILLON CONSTRUCTION et cadastrée AA 326 d'une superficie de 311 m², AA 347 d'une superficie de 87 m². Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la propriété décrite ci-dessus (prix de 48 000 €, hors frais de notaire). (19 janvier 2016)

■ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016

Monsieur FERRE, 1er Adjoint, présente l'évolution des taux d'imposition de la commune et propose une augmentation des taux de 1.5 % pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal décide d'AUGMENTER les taux d'imposition pour l'année 2016 comme suit :

Taxe d'habitation 15.23 %, Taxe foncière sur les propriétés bâties : 14.99 %, Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37.89 %. (5 avril 2016)

■ CONVENTION AMO PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS AUTOUR DE L'ÉGLISE SAINT-CRÉPIN CLASSÉE MONUMENT HISTORIQUE

M. le Maire informe que la commune a la possibilité d'engager une procédure de modification du périmètre délimité des abords autour de l'église Saint Crépin classée Monument Historique. Comme cette procédure

nécessite notamment une enquête publique, il est proposé de profiter de celle réalisée dans le cadre de la révision générale du PLU et ce afin de limiter les coûts.

Il s'agit d'une procédure complexe et le syndicat d'urbanisme du Pays de Vitré peut nous épauler dans notre démarche. Ce dernier a adressé une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage. La prestation est estimée à six demi-journées à 350 €.

Le Conseil Municipal décide de LANCER la procédure de modification du périmètre délimité des abords autour de l'église Saint Crépin classée Monument Historique. (20 septembre 2016)

■ DIA 1 RUE SAINT-LAZARE

M. le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la Déclaration d'Intention d'Aliéner relative à la propriété située 1 rue Saint Lazare, déposée par Maître ODY, notaire à La Guerche de Bretagne et cadastrée - AA 40 d'une superficie de 604 m².

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la propriété décrite ci-dessus (prix de 123 000€, hors frais de notaire). (20 septembre 2016)

■ TAXE D'AMÉNAGEMENT 2017

M. le Maire rappelle que la taxe d'aménagement s'applique aux opérations d'aménagement et aux opérations de construction, de reconstruction et d'agrandissement des bâtiments, installations ou aménagements de toute nature soumises à un régime d'autorisation, sous réserve des exonérations.

Pour les communes, le taux doit être fixé dans une fourchette comprise entre 1 % et 5 %.

Le Conseil Municipal décide de MAINTENIR le taux à 1,5 %, et de NE PAS METTRE EN PLACE d'exonérations. (18 octobre 2016)

Voirie et réseaux

■ LANCEMENT DE LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

M. le Maire informe que le développement de la Commune, l'évolution du contexte réglementaire et législatif nécessitent la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour organiser l'aménagement futur du territoire.

Les objectifs de la révision d'un PLU sont les suivantes :

- Définir un projet de développement cohérent sur l'ensemble du territoire communal.
- Mettre en compatibilité notre document d'urbanisme avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et l'adapter au contexte réglementaire et législatif ;
- Prendre en compte les objectifs en matière de droit de l'urbanisme issus de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi « Grenelle 2 » ; de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 dite loi ALUR et de la loi LAAAF du 13 octobre 2014.
- Préserver, dans un souci d'équilibre les espaces agricoles et naturels en parallèle d'une urbanisation maîtrisée.
- Préserver l'activité agricole.
- Prendre en compte les besoins liés aux équipements publics futurs.

M. le Maire précise que la consultation des bureaux d'étude va être lancée avec d'autres communes intéressées afin de diminuer les coûts.

Le Conseil Municipal décide de VALIDER le principe d'engager la révision du Plan Local d'Urbanisme.

(15 décembre 2015)

■ LANCEMENT DE LA CONSULTATION DE BUREAUX D'ÉTUDES POUR L'AMÉNAGEMENT DU BOURG ET CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

M. le Maire expose au Conseil municipal qu'il serait souhaitable de mener une réflexion portant sur la qualification et la sécurisation de l'axe structurant traversant le centre bourg (avenue de l'Eglise et avenue Saint-Lazare) ainsi que sur la restructuration des espaces environnants. Il apparaît opportun d'engager une étude expertise.

Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pourra être confiée au Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitry pour mener à bien ce projet.

Le Conseil Municipal décide d'ENGAGER une étude

expertise préalable à l'aménagement de l'axe structurant traversant le centre bourg et la restructuration des espaces environnants. (19 janvier 2016)

■ VALIDATION DU MONTANT DÉFINITIF ÉCLAIRAGE PUBLIC LOTISSEMENT DU NOYER

Lors du Conseil Municipal du 27 octobre 2015, un devis avait été validé concernant l'éclairage public du lotissement du Noyer pour un montant de 9 504 €. Il s'agissait en réalité d'un estimatif. En effet le montant indiqué ne prenait pas en compte la main-d'œuvre. Le SDE 35 nous a adressé un nouveau devis d'un montant de 13 068 €. M. le Maire précise que dans ce devis est compris également la remise en état de quatre armoires électriques (avenue de l'étang, place de la source, espace Dutertre, et allée des jonquilles). Le Conseil Municipal décide de VALIDER le nouveau montant pour les travaux d'éclairage public au niveau du lotissement du Noyer, d'ANNULER la délibération n°6 du 27 octobre 2015 en ce que le montant indiqué était erroné. (16 février 2016)

■ COOPERATION AVEC DROUGES CONSULTATION DE BUREAUX D'ÉTUDES POUR LA RÉVISION DU PLU

M. le Maire rappelle que par délibération n°6 du 19 janvier dernier, la commune a décidé de lancer la consultation de bureaux d'études pour la révision du PLU et d'avoir recours au syndicat d'urbanisme pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Ce lancement avait été suspendu dans l'attente de savoir si d'autres communes limitrophes souhaitaient s'associer pour la consultation afin de faire des économies. M. le Maire informe que Drouges a adressé un courrier indiquant qu'elle souhaitait coopérer avec Rannée sur le sujet. Le Conseil Municipal décide de S'ASSOCIER avec Drouges en vue du lancement de la consultation de bureaux d'études pour la révision du PLU. (15 mars 2016)

■ VALIDATION DU MONTANT DÉFINITIF ÉCLAIRAGE PUBLIC RUE DE LA VIGNE-AU-VÊQUE

Lors du Conseil Municipal du 17 mars 2015, le calcul prévisionnel pour l'effacement des réseaux rue de la Vigne-au-Vêque s'élevaient à 8 480 €. Une nouvelle étude a été adressée par le SDE35, le montant définitif des travaux s'élève désormais à 22 929 €. M. le Maire précise que ces travaux se feront sur deux années car la rue est comprise dans le projet d'aménagement du haut bourg. Le Conseil Municipal décide de VALIDER le nouveau montant pour l'effacement des réseaux, rue de la Vigne au Vêque à savoir 22 929€. (15 mars 2016)

■ VALIDATION DU MONTANT DÉFINITIF EFFACEMENT DES RÉSEAUX RUE SAINT-CRÉPIN

Lors du Conseil Municipal du 17 mars 2015, un devis avait été validé concernant l'étude sur l'effacement des réseaux rue Saint-Crépin pour un montant de 2280 €. Suite à cette étude, le SDE 35 nous a adressé un nouveau devis pour les travaux d'un montant de 10 944 €. Le Conseil Municipal décide de VALIDER le nouveau montant pour les travaux d'effacement des réseaux de la rue Saint-Crépin. (5 avril 2016)

■ ATTRIBUTION DU MARCHÉ ÉTUDES D'AMÉNAGEMENT DU BOURG ET DE SÉCURISATION DE LA VOIRIE

Vu la délibération en date du 19 janvier 2016 autorisant M. le Maire engager une consultation de bureaux d'études pour l'aménagement et la sécurisation de la voirie ainsi que pour la mission de maîtrise d'œuvre. Considérant qu'une consultation en vue de retenir un bureau d'études a été lancée le 1er mars 2016: Dix plis ont été reçus dans les délais. La commission a choisi de retenir l'offre « TECAM » aux conditions ci-après :

TRANCHE FERME

Etude préalable à l'aménagement du bourg, montant global et forfaitaire de 5800,00 € HT, soit 6960,00 € TTC.

TRANCHES CONDITIONNELLE

Mission de maîtrise d'œuvre, taux de rémunération fixé à 3,20 % et montant provisoire de 12 800,00€ HT, soit 15 360,00€ TTC.

Le Conseil Municipal décide de VALIDER le choix de la commission ad hoc et d'attribuer le marché au candidat « TECAM ». (17 mai 2016)

■ CONVENTION POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNÉE PAR LA COMMUNE

M. le Maire informe que ce n'est plus le Conseil Départemental qui est chargé de l'entretien des chemins de randonnée mais Vitré Communauté. La commune va continuer d'entretenir elle-même les chemins de randonnées. Une convention doit être signée entre la communauté d'agglomération et la commune.

Le Conseil Municipal décide d'AUTORISER M. le Maire à signer la convention. (17 mai 2016)

■ VALIDATION DE PRINCIPE GROUPEMENT DE COMMANDES RANNÉE-DROUGES

M. le Maire rappelle qu'il a été décidé de s'associer avec Drouges concernant la sélection d'un bureau d'études

pour la révision générale du PLU.

Afin de pouvoir lancer la consultation, il est nécessaire de mettre en place une convention de groupement de commandes détaillant les modalités de collaboration entre les deux membres.

Tout d'abord, Rannée est nommée coordinatrice du groupement de commandes. Ensuite, une commission d'appel d'offres doit être mise en place avec des représentants des deux communes : trois membres de Drouges dont M. le Maire, quatre membres de Rannée dont M. le Maire. Enfin, concernant les modalités financières, il est prévu que les frais de mise en concurrence seront partagés en deux et que la répartition des autres frais se fera à l'issue de la consultation. La consultation devrait être lancée en septembre.

Le Conseil Municipal décide de VALIDER le principe de la convention de groupement de commandes, d'AUTORISER M. le Maire à signer la convention, de NOMMER quatre membres de la commission d'appel d'offres : M. le Maire, Gérard CHOPIN, M. Guy FERRE, M. Jean-Pierre QUEGUINER, M^{me} Arlette DROUET. (21 juin 2016)

■ DEMANDE DE SUBVENTION FST 2016 AU DEPARTEMENT

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les différents projets d'investissement que la commune a décidé de mener au cours de l'année 2016 inscrits au budget communal :

- Travaux d'enrobé à froid au niveau de La Gaumonerie et de l'Essart.

- Travaux d'enrobé à chaud au niveau de l'avenue de l'étang.

Le montant est de 76 737.05 € TTC.

Le Département d'Ille-et-Vilaine, lors de l'Assemblée du 17 juin 2016, a voté une subvention sur les travaux d'investissement de la voirie communale pour l'année en cours à hauteur de 50 % du montant hors taxe plafonné à 5 900 €. La subvention maximale pour l'année 2016 sera donc de 5 900 €. (20 septembre 2016)

■ ADOPTION D'UN AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

M. le Maire rappelle que la loi impose la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP). Un agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) devait être déposé en Préfecture le 27 septembre 2015. Il avait été demandé un délai afin de réaliser une étude permettant de connaître l'étendue des investissements à réaliser.

La commune a mandaté un bureau d'études qui a rendu son rapport au mois de mai 2016. L'analyse a porté sur les ERP suivants : Eglise, Mairie, Médiathèque, Salle du Temps Libre, Salle Polyvalente avec cuisine, Salle de musique, Vestiaires du foot.

A partir de ce rapport la commune a réalisé un plan prévisionnel d'investissement sur trois ans.

Il précise que des demandes de dérogation vont également être effectuées notamment concernant l'église classée Monument Historique et pour des impossibilités techniques.

Le Conseil Municipal décide d'APPROUVER l'Agenda d'Accessibilité Programmée, d'AUTORISER M. le Maire à signer et à déposer la demande d'Ad'Ap auprès du Préfet. (20 septembre 2016)

8 Mai - 11 Novembre

Ces deux cérémonies de commémoration autour du Monument aux Morts, auxquelles nous sommes tous conviés, sont pour nous rappeler que des soldats ont donné leur vie pour nous permettre de vivre aujourd'hui en toute liberté.

C'est le rôle des anciens combattants de nous le rappeler et que cela ne se reproduise pas ; ce sera à nous, Citoyens de la Paix, de prendre la relève pour perpétuer le souvenir.

Cérémonie du 11 novembre 2016



Pourquoi devenir Citoyen de la Paix ?

Première et Seconde guerre mondiales, Indochine, Algérie, Liban, Ex-Yougoslavie, Afghanistan, aujourd'hui Mali et Centrafrique...

Ces engagements des Armées Françaises ne doivent pas nous laisser indifférents, même s'ils sont lointains, dans le temps ou dans l'espace. Derrière ces conflits, ce

sont des hommes et des femmes, jeune le plus souvent,

qui nous ont permis, par leur engagement, volontaire ou par devoir, par leurs sacrifices, de préserver notre cadre de vie, nos familles, notre Nation... Aujourd'hui, plus que jamais retrouvons-nous ensemble derrière notre drapeau BLEU, BLANC, ROUGE.

Aujourd'hui, les derniers Poilus de la Première Guerre Mondiale sont morts et les derniers combattants de la Seconde Guerre approchent ou dépassent tous les 90 ans. Il importe pourtant que le souvenir de leurs actes, de leur abnégation et de leur courage, que le témoignage de la guerre, leur survivent pour éviter aux générations futures de connaître les mêmes affres.

Les Vétérans ne pouvant plus à eux seuls assurer cette mission, il nous incombe à nous « CITOYENS » ordinaires, de reprendre leur flambeau pour, à notre tour, témoigner et transmettre aux jeunes générations la mémoire des sacrifices des combattants et des victimes civiles. C'est la raison d'être des « Citoyens de la Paix », intégrés à la section locale des Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre.

Nous avons à témoigner de ces moments de vérité auprès des jeunes générations qui ont le droit de savoir, afin qu'elles ne disent pas un jour, lorsque nous ne serons plus là « ils ne nous avaient rien dit ».

Cette nouvelle section bénéficie du soutien de la Municipalité.

Nous invitons toutes les personnes intéressées, homme ou femmes, à prendre contact auprès du Président des la section ACPG-CATM... de la commune.

Extrait de l'article de C. DEROUINAUX, tiré de la revue Trait d'union CPG-CATM-TOE veuves et citoyens de la paix d'Ille-et-Vilaine et des Côtes d'Armor n° 407 juillet 2016,

La déviation de La Guerche-de-Bretagne et Rannée en service !



Une déviation pour plus de sécurité et un meilleur cadre de vie.

Depuis la mi-juin, il est possible de contourner La Guerche-de-Bretagne et Rannée pour se rendre à Vitré ou Châteaubriant. Longue de 6,5 km avec un barreau de

liaison de 1,5 km vers le centre de la Guerche, la déviation permet de délester la traversée de l'agglomération d'un trafic poids-lourds importants (plus de 1000 par jour) et de concourir à améliorer la sécurité, le cadre et la qualité de vie de l'ensemble des habitants. Construite dans un objectif de « route durable », le projet s'intègre au mieux dans l'environnement grâce à la création de zones humides ou à la plantation de 4 hectares de boisement.

De plus, pour limiter au maximum les nuisances sonores, un enrobé phonique réduisant la pression acoustique a été utilisé et des merlons (buttes de terre) ainsi qu'une glissière en béton faisant office de mur antibruit ont été posés.

Source : site internet du Département, article publié le 27 juin 2016

Le FIVE : un nouvel espace dédié à l'économie et à l'innovation.

Le Fablab Innovation Vitré Entreprises est un espace de coworking (travail partagé) et un laboratoire d'essais et de fabrication numérique (Fablab). Mais c'est aussi une communauté de créateurs et de passionnés qui se retrouvent dans un espace de travail partagé.

Le FIVE est ouvert aux créateurs de start-up, ingénieurs, étudiants, professionnels indépendants qui souhaitent échanger des idées nouvelles, développer des collaborations actives. Leurs motivations : échanges d'expériences, constitution de réseaux, émergence d'idées nouvelles, innovation ou tout simplement la possibilité de louer un bureau.

On y accède par adhésions, adaptées aux entreprises et aux particuliers.

Le FIVE est géré par une association d'entreprises à laquelle participe aussi la CCI. Il est localisé dans le centre de la ville de Vitré, place du Général de Gaulle, à proximité de la gare.

Pour toute demande d'information : Alexis Dufour, 02.23.55.46.06 / fabmanager@lefive.bzh

J'achète, je rénove, j'investis

La Maison du logement accompagne ses habitants pour permettre à chaque ménage d'agir tout en considérant ses ressources et ses besoins.

Pour toute information, un lieu unique :

la Maison du Logement au 47 rue Notre Dame à Vitré.

Vous y trouverez le **service Logement de Vitré Communauté** qui vous informera sur :

- Le logement locatif social et privé.
- L'offre d'achat et les aides financières.

- Les dispositifs financiers pour la rénovation et la réhabilitation énergétique d'un logement.
- Les investissements dans l'immobilier.
- Le logement pour les jeunes.

Et ses partenaires qui tiennent des permanences régulières : l'ADIL, SOLIHA (ex PACT HD35), l'architecte conseil du Conseil Départemental.

Et tous les jours, sur rendez-vous, L'Espace Info Energie.

La Maison du logement

47, rue Notre Dame - 35500 Vitré
02 99 74 02 87

Horaires d'ouverture au public :

Lundi au jeudi : 9h à 12h30 et 13h30 à 18h00

Vendredi : 9h à 12h30 et 13h30 à 17h

Mail : maison-du-logement@vitrecommunaute.org
www.vitrecommunaute.org/maison_logement.html

Un accès internet pour tous

Certains foyers sur le territoire de Vitré Communauté ne bénéficient pas d'un accès Internet haut débit. Afin d'assurer une égalité de service sur le territoire, Vitré Communauté propose une aide financière, sous conditions, pour l'acquisition et l'installation d'un kit satellite. Cette aide est réservée aux foyers et aux entreprises qui résident dans une zone inéligible à un accès Internet haut débit. Elle est fixée à hauteur de 50% de la facture plafonnée à 300 € TTC par foyer.

Afin de bénéficier de cette aide, il suffit de retirer le formulaire de demande au siège de Vitré Communauté ou dans les mairies du territoire. Le document est également téléchargeable sur le site de Vitré Communauté : www.vitrecommunaute.org.

Repas des aînés

Le mercredi 16 novembre a eu lieu le repas des aînés.

Cette année, 61 personnes se sont retrouvées à la salle de Brétigné autour d'un repas en partie offert par la municipalité aux personnes âgées de plus de 70 ans résidant sur la commune ou en EHPAD et aux membres de la commission « Missions sociales », autrefois appelée CCAS. (10€ étaient demandés par personne, le reste du prix du repas, soit 15€, payé par la commune).

Ce repas s'est déroulé en toute convivialité animé de musique et d'histoires.

L'après-midi s'est alors terminé par des jeux de cartes et autres dans une bonne ambiance.



Karine Bodin
2^e Adjointe



Voirie

Comme tous les ans, depuis le début de notre mandat nous attachons une importance à la réfection des routes dans notre commune que ce soit dans le bourg ou en campagne. Cette année nous avons donc fait refaire « La Gaumonerie » pour une distance de 2100 mètres ainsi que le lieu dit « L'essart » pour une distance de 615 mètres et pour terminer l'avenue de l'étang pour une distance de 275 mètres ainsi que le remplacement de 10 tampons. Les travaux d'un montant 76 737,05 € ont été effectués par la société COLAS.

Il a été réalisé par la société SECHE 15 tonnes de "Pata" pour une somme 12 600 €.

Jean-Pierre QUEGUINER
3^e Adjoint



Médiathèque

La médiathèque « le Marque-Page » est ouverte au public 8h30 par semaine :

- Le mardi de 17h30 à 19h00,
- Le mercredi de 10h30 à 12h00 et de 15h00 à 17h00,
- Le samedi de 10h30 à 12h00 et de 15h00 à 17h00.

Les lecteurs disposent du catalogue du Rouedad (www.rouedad-portesdebretagne.net) qui regroupe cinq médiathèques : Domalain, La Guerche-de-Bretagne, Moulins, Rannée et Visseiche. Plus de 35000 livres, 1500 CD et 1500 DVD. Une navette apporte les réservations toutes les deux semaines.

L'inscription est familiale et coûte 11 € pour une année.

Une équipe de 22 bénévoles assurent les permanences, participent aux accueils de classes, une fois par mois, et aux animations.



Mai 2016 : Animation origami

Depuis le mois de septembre, afin de répondre au mieux aux attentes des participants, l'initiation à l'informatique a lieu un lundi sur deux à la médiathèque. En individuel et sur inscription (rannee.mediatheque@gmail.com, ou mairie). Ouvert aux personnes inscrites à la médiathèque.

Quatre créneaux de 45 minutes :
13H30 / 14H15, 14H15 / 15H00
15H00 / 15H45, 15H45 / 16H30

Thèmes abordés : utiliser sa messagerie, consulter Internet, traitement de texte (Word, Libre Office), organiser son ordinateur, classer ses photos, utiliser sa tablette,...

Médiathèque Municipale « Le Marque-Page »
4 avenue de l'Ardenne
02 99 96 09 46
Ranee.mediatheque@gmail.com



Avril 2016 : Présentation du livre de Joseph Aulnette
"Sur les pas de Théo"



Février 2016 : Lecture pour les 0-6 ans avec le Centre Social

Communiqué pour « journal municipal » et « site Internet de la commune » d'Aymeric MASSIET du BIEST et Monique SOCKATH

Conseillers départementaux d'Ille-et-Vilaine, canton de La Guerche-de-Bretagne

dernière mise à jour : 15 novembre 2016



disposition. N'hésitez pas à nous contacter :
secrétariat des élus UDC 35, 1 avenue de la Préfecture
CS 24218 - 35 042 Rennes Cedex ; tél. : 02 99 02 35 17 ;
mail : udc35@ille-et-vilaine.fr ;
site Internet : www.ille-et-vilaine.fr.

Nous vous souhaitons une excellente année 2017 !

« Complément pour informations » (carte du canton, communes, noms des remplaçants...), cf. page 2

Le canton de La Guerche-de-Bretagne, c'est quoi ? Situé en Pays de Vitré - Porte de Bretagne, ce canton brétilien est la fusion depuis 2015 des 3 anciens cantons d'Argentré-du-Plessis, de La Guerche-de-Bretagne et de Retiers soit 31 communes réparties sur 2 EPCI (Communauté de Communes Au Pays de la Roche-aux-Fées et Communauté d'Agglomération de Vitré Communauté), près de 41 000 habitants, 664,45 km² (10% de la superficie de l'Ille-et-Vilaine). Le canton de La Guerche-de-Bretagne c'est aussi 2 Centres Départementaux d'Action Sociale, 5 Collèges, 11 Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes, 7 Centres d'Incendie et de Secours, 511 kms de routes départementales (2016 a été marquée par l'ouverture de la rocade de La Guerche ou encore par l'avancée importante de la 2x2 voies entre Rennes, Retiers et Martigné-Ferchaud)... Le canton guerchais est un territoire dynamique et innovant qui peut compter sur de nombreux acteurs locaux (collectivités, entreprises, associations...). Un canton où il fait bon vivre, grandir et vieillir !

Depuis les dernières élections départementales en mars 2015, nous sommes totalement engagés au service du développement et très attachés à la qualité de vie de notre canton. Elus de proximité, collaborant activement avec les mairies et acteurs locaux des 31 communes du canton guerchais, nous sommes les interlocuteurs et les porteurs actifs de vos attentes, de vos projets auprès de l'Assemblée départementale d'Ille-et-Vilaine. Le conseiller départemental, Aymeric MASSIET du BIEST, est « référent prioritaire » pour les 17 communes des secteurs de La Guerche-de-Bretagne et de Retiers. La conseillère départementale, Monique SOCKATH, est « référent prioritaire » pour les 14 communes des secteurs d'Argentré-du-Plessis et de Martigné-Ferchaud.

Nous nous tenons à votre écoute et à votre entière

Complément pour informations :



Le canton de La Guerche-de-Bretagne

Il comprend 31 communes issues de 2 EPCI* : Arbrissel, Argentré-du-Plessis, Avelles-sur-Seiche, Bais, Brielles, Chelun, Coësmes, Domalain, Drouges, Eancé, Essé, Ételles, Forges-la-Forêt, Gennes-sur-Seiche, La Guerche-de-Bretagne, La Selle-Guerchaise, Le Pertre, Le Theil-de-Bretagne, Marcillé-Robert, Martigné-Ferchaud, Moulins, Moussey, Moutiers, Rannée, Retiers, Sainte-Colombe, Saint-Germain-du-Pinel, Thourie, Torcé, Vergéal, Visseiche.

*12 communes de la Communauté de Communes Au Pays de la Roche-aux-Fées et 19 communes de la Communauté d'Agglomération Vitré Communauté.

Remplaçants au Conseil Départemental – canton de La Guerche-de-Bretagne :

Eric GENDREAU,
Conseiller municipal du Theil-de-Bretagne
Marie-Paule LAMOUREUX-DIARD,
Maire-adjointe de La Selle-Guerchaise

Smictom

L'avenir appartient à ceux qui jettent moins...

Comment trier ?

En 2014, chaque habitant de notre territoire a produit **263 kg de déchets ménagers**. Le tri effectué dans les foyers a permis d'en recycler 33%, soit 48 kg par habitant d'emballages et de papiers et 39 kg de verre. C'est bien, mais on peut faire beaucoup mieux ! Comment ? En apprenant à mettre les déchets recyclables au bon endroit !

Dans le sac jaune, on dépose uniquement les déchets ménagers recyclables. C'est-à-dire, les bouteilles et les flacons en plastique, les cartons et les briques alimentaires, les emballages métalliques. Pensez à ne pas emboîter vos emballages les uns dans les autres. Cela facilitera la séparation par catégorie de matière au centre de tri avant l'envoi chez le recycleur.

ATTENTION à partir du 1^{er} janvier 2017, les papiers (journaux, revues, magazines et prospectus, papiers bureautiques et enveloppes blanches) sont à déposer dans les bornes d'apports volontaires situées sur le site de Brétigné et à l'étang.

Quelques intrus à déposer dans le bac gris des ordures ménagères : les papiers et les cartons souillés par des graisses ou en petits morceaux, les emballages en

polystyrène, les films, les blisters et les sacs en plastique, les pots de yaourt et autres emballages en plastique fin. **Dans les conteneurs à verre** (à Brétigné et à l'étang), on dépose uniquement les emballages recyclables en verre. C'est-à-dire les bouteilles, les pots et les bocaux en verre, sans les bouchons, les capsules et les couvercles. Quelques intrus à déposer dans le bac gris des ordures ménagères : la vaisselle et les verres à boire cassés, la faïence et la porcelaine, les miroirs, les ampoules. Les déchets plus volumineux, comme les métaux, le bois, les gros cartons, les déchets verts... sont considérés comme des encombrants et doivent être déposés à la déchèterie.

Plus d'informations, voir le site du SMICTOM, <http://www.smictom-sudest35.fr>



Etat civil 2015/2016

Naissances

07 janvier 2016 -----
Maxime CHARIL
14 avril 2016 -----
Léon MARCHAND
24 avril 2016 -----
Hugo BECAN
29 avril 2016 -----
Tim LECOQ
25 mai 2016 -----
Ewen DAGUIN
18 août 2016 -----
Lowen CANNEÇU
23 août 2016 -----
Lukas SANTOS RODRIGUES
18 septembre 2016 -----
Baptiste BELLOIR

Mariages

18 juin 2016 -----
Nuno FERNANDES BERNARDO
et Virginie MILAN
15 octobre 2016 -----
Jean-Claude BRIANTAIS
et Catherine LIGER



Décès

09 novembre 2015 -----
Pawel DOLATA
11 décembre 2015 -----
Michel PELLIER
26 février 2016 -----
Marcel MOREL
11 mars 2016 -----
Georges DROUET
13 mars 2016 -----
Louis POIRIER
01 avril 2016 -----
Claude HAVARD
07 avril 2016 -----
Marie MORISSEAU née VOITON
22 mai 2016 -----
Suzanne MOREL née JANNIER
25 mai 2016 -----
Ambroise LEGRAS
11 août 2016 -----
Nolwenn BRIVAL

Renseignements utiles

Mairie Tél : 02.99.96.23.34 - Fax : 02.99.96.35.37
E Mail : mairie.rannee@wanadoo.fr Site Internet : www.rannee.com

Secrétaire de Mairie : Julie DEGERY (remplacée par Florence JEGOU jusqu'au 4 mai 2017)
Adjoint Administratif : Myriam CLOUHET GAILLARD
Horaires d'ouverture : lundi et vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,
mardi, mercredi et jeudi de 08h30 à 12h00 et le samedi de 08h30 à 11h00

Permanences sur rendez-vous :

Gérard CHOPIN, Maire : du lundi au samedi

Guy FERRÉ, 1^{er} Adjoint chargé des finances, de la communication et de la prévention sécurité

Karine BODIN, 2^e Adjointe chargée des affaires sociales, de la vie associative, des sports, des loisirs et de la culture

Jean-Pierre QUEGUINER 3^e Adjoint chargé des services techniques et de l'aménagement des espaces ruraux et urbains, du développement durable et assainissement

Architecte- Conseils

Le Département met à disposition des particuliers un service gratuit de conseil en architecture et en urbanisme (CAU 35) au travers de son réseau d'architectes-conseillers. Monsieur Pascal LESOURD, architecte conseils, vous reçoit, sur rendez-vous auprès des mairies de Vitré, Bais, Louvigné de Bais/Châteaubourg, La Guerche, et Domalain. Les permanences sont affichées sur le panneau à l'extérieur de la mairie.

Culte

Presbytère de la Guerche :
02.99.96.22.10 - Abbé Joseph SICOT

Office à Rannée :
messe le samedi à 18h00

Permanence de la Paroisse :
salle paroissiale de La Guerche 25, rue Neuve
du lundi au vendredi de 9h30 à 12h

Médiathèque

Responsable : Karine BODIN
Salariées : Myriam VERGER,
Myriam CLOUHET GAILLARD

Ouverture :
mardi de 17h30 à 19h00
mercredi et samedi de 10h30 à 12h00
et de 15h00 à 17h00

Adresse : 4 avenue de l'Ardenne
tél. : 02.99.96.09.46

Enseignement

Ecole Sainte Anne
25 avenue de l'Ardenne tél : 02.99.96.27.18
e mail : rpiranneedrouges@gmail.com
Directrice : Servane ASSIENE LE LEM
Garderie : de 07h30 à 18h30
(enfants à partir de 2 ans)

Associations

A.C.P.G. - C.A.T.M.
RICHER Pierre 02 99 96 24 51

A.P.E.L.(Ass. Parents Ecoles Libres)
SCHUER Marjorie 06 77 10 86 43

A.R.R.P. (Ass. Rando. Péd. Rannée Drouges Moussé)
LEPAGE BRUNO 02 99 96 38 04

ASS.SAINT-LAZARE.
LARDEUX Francis 02 99 96 32 53

AVENIR RANNÉEN :
MUSIQUE : MOREL Laurent 06 23 98 28 58
FESTI-BALADE : FERRE Camille 02 99 96 19 49

CLUB DE LA VALLÉE DE L'ARDENNE
BECAN Annick 02 99 96 32 40

O.G.E.C. (Organisation et Gestion des Ecoles Catholiques)
LIGER Catherine 02 99 96 00 30

R.C.R.G. - RACING-CLUB
LEVEQUE Maurice 06 46 20 14 91
OLLIVRY Martial 06 76 73 74 94

RANNÉE SYMPHONIE FLEURIE
FILATRE Noël 02 99 96 24 48



- U13 « secteur » les mercredis et vendredis, matchs le samedi
- U11 les mardis et mercredis, matchs le samedi
- U9 les samedis matin, séance ou plateau
- U7 les samedis matin, séance ou plateau

Le RCRG en est à sa 25^e saison. Créé en 1992 avec l'objectif de faire progresser les jeunes afin de leur permettre de jouer à des niveaux de compétition intéressants, le bilan après un quart de siècle sur ce sujet précis est très positif.

En 2016/2017, les catégories jeunes évoluent toutes dans les championnats régionaux, sauf les U13 et pour cause, cette catégorie ne proposant que des compétitions départementales :

- U19 en division régionale d'honneur (DRH)
- U17 en promotion d'honneur (PH)
- U15 en division d'honneur (DH)
- U13A en critérium départemental

Les autres équipes jouent dans les championnats départementaux.

Pour ce qui est des plus petits, une école de foot fonctionne plusieurs jours par semaine en fonction de l'âge des enfants concernés :

Au total, plus de 150 enfants sont concernés par ladite école de foot.

Chez les « aînés » l'équipe fanion dispute cette saison le championnat de Division Supérieure Elite (D.S.E.) Cette saison 2016/2017 restera dans les annales grâce à un parcours remarquable en coupe de France. A l'heure où sont écrites ces lignes, le club prépare la réception de Blois football 41 pour le compte du 8^e tour de la compétition. D'ores et déjà un niveau jamais atteint. Cette rencontre est programmée le dimanche 4 décembre.

Les autres équipes, seniors et vétérans, évoluent dans les championnats départementaux.

Le RCRG, c'est plus de 450 personnes, incluant joueurs, dirigeants, arbitres, éducateurs et les bénévoles.

Pour consulter le site internet du club :

www.racingclubbranneelaguerche.com

Equipe A



U13A en critérium départemental



U7 les samedis matin, séance ou plateau



U11 les mardis et mercredis, matchs le samedi

ARP - Association de randonnées pédestres

L'ARP

« Nature et Découverte » a 25 ans

L'Association de Randonnée Pédestre a été créée à Rannée en 1991, grâce à la volonté de quelques passionnés de marche et de nature : Yves Deniel, Ferdinand Guillet, Jacques Bidaux, Jeanine Jégu et quelques autres. Dans les années suivantes, d'autres rannéens sont entrés dans le Conseil d'Administration : Marie Tavvry, Daniel Daguin, Louis Colliot, Marcel Jolaine, Maryvonne Boutemy...

Dans le même temps, un aménagement foncier était mis en place avec en parallèle la création de sentiers pédestres sur la commune.

La volonté conjointe de la municipalité et de l'ARP ont permis l'élaboration rapide des circuits qui font partie aujourd'hui d'une des attractivités de Rannée.

À l'origine rannéeenne, l'association est devenue intercommunale à partir de 1994, grâce à l'arrivée dans le Conseil d'Administration de gens de Drouges : Daniel David, Pierre Piquet, Julien Morel Bernard Morel, Marie-Jeanne Thébault...

La création de sentiers à Drouges s'est mise en place comme une évidence pour constituer un maillage qui s'est encore développé par la suite avec les sentiers de Moussé et d'Arbrissel.

Mais on ne s'arrête pas là ! L'année dernière, un nouveau circuit a été créé sur la commune de La Selle Guerchaise et, dans le même temps, dans le chamboulement de la construction de la déviation routière, le circuit du bourg de Rannée s'est transformé en sentier passant sur la commune de La Guerche par le quartier des Fontaines.

Nous avons, à ce jour, environ 100 km de sentiers ouverts à la marche à pied, mais aussi, à l'équitation, à la course à pied, au vélo... Ils servent, également, à différentes manifestations, notamment scolaires et ludiques. Tous les sentiers sont inscrits au PDIPR. Ce qui leur donne un statut juridique qui garantit leur pérennité sur le long terme...

Un après midi festif et champêtre

Dimanche 23 octobre 2016,

150 à 200 personnes sont venues participer et fêter les 25 ans de l'ARP dans le bourg de Drouges.

Les festivités ont commencé par une randonnée

Le balisage des circuits a été modifié par notre entrée dans Vitry Communauté. Chacun porte désormais un numéro spécifique. Un nouveau topo guide vient de sortir constitué de fiches dans une pochette. Il est en vente au prix de 5 € à l'office de Tourisme de La Guerche.

L'ARP aide, grâce à ses bénévoles, à l'entretien des chemins en partenariat avec l'association Equi Partage. Trois à quatre journées sont organisées par an. Les agents communaux interviennent aussi régulièrement. Tout ce travail en commun permet d'avoir des sentiers praticables toute l'année.

Le nombre grandissant d'utilisateurs qui empruntent nos circuits montrent l'attrait qu'ils suscitent et est la récompense du travail accompli par tous depuis de nombreuses années.

Depuis 25 ans, malgré les changements de personnes au sein de son bureau (le temps qui passe oblige...) un fil conducteur a toujours été maintenu : promouvoir la pratique de la randonnée pédestre pour tous, entre autre en accueillant tous les randonneurs quelque soit leur capacité physique, et cela avec un esprit de convivialité afin de favoriser le lien social si important en cette période où la tentation du repli sur soi est très forte.



chantée emmenée par les belles voix de la troupe « La Rimandelle » de Châteaugiron sur un circuit de 4 km.

Au retour, des châtaignes grillées et une bolée de cidre attendaient les courageux marcheurs et leur voix quelque peu éteinte...

Le programme continu avec un bal animé par l'orchestre

« Bal à 4 » sur des musiques et des danses folk et celtiques.

En fin d'après-midi, les différents présidents qui se sont succédé pendant ce quart de siècle ont présenté, avec l'aide d'un diaporama, l'historique et le développement de l'ARP au fil du temps...

Ce moment de convivialité s'est terminé autour d'un apéro dînatoire.

Tout le monde a pris rendez vous pour les 30 ans !



Randonnée à Belle-Ile en Mer

Notre dernière sortie de la saison 2015-2016 était une randonnée à Belle-Ile en Mer, sur le site des Aiguilles de Port Coton.

54 marcheurs ont pris le car le dimanche matin à Rannée pour embarquer à Quiberon.

Vers 11h, départ de la plage de Donnant. Après le pique-nique sous un ciel incertain mais face à une mer « sauvage » de toute beauté, deux groupes sont

constitués pour effectuer, au choix, 9 ou 12 kms.

En marchant, nous découvrons la Côte Sauvage avec des vues impressionnantes, des falaises, des plages de sable fin, les aiguilles de Port Coton, le Port de Goulphar, le Grand Phare,... avant de revenir au village de Donnant. Retour à Rannée vers 23h après une journée bien remplie et ventilée !..



Les randos du mercredi

L'ARP a ajouté dans son programme de l'année (octobre à septembre) les rendez-vous du mercredi soir. A partir de 19h30, les habitants du pays de La Guerche peuvent se rencontrer par l'intermédiaire de sorties organisées sur nos circuits. Chaque mercredi a son départ soit à Rannée, Drouges ou Moussé. Quarante personnes en moyenne se sont déplacées lors de ces mercredis randos au cours des mois de mai, juin et juillet. L'opération est renouvelée en 2017. Réservez dès maintenant vos mercredis soirs !



L'ARP dans le Val de Loire, 26 juin 2016

Le Val de Loire, c'est tout proche en autocar... Mais si dépayssant ! Ces vallons, ces coteaux, ces vignes, ces vins, ces châteaux ont donné un cadre idéal aux amoureux de la randonnée et de la nature que sont les marcheurs de l'ARP.

La journée a commencé par une randonnée sur l'île Béhuard inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco avec entre autre comme curiosité une chapelle royale construite sur un piton rocheux.

Après un pique nique sur l'île, nous mettons le cap sur le magnifique village de Savennières avec sa belle église (la plus ancienne de l'Anjou) et ses vignes où l'on produit les célèbres vins blancs.

Comme dans toutes nos sorties, deux groupes se séparent : 11 km pour les « fonceurs » et 5 km pour les « modérés » pour marcher dans les coteaux et les vignes du bord de Loire.

Mais les « modérés » ont une autre idée en tête, visiter une cave de Savennières avec en prime les explications d'une œnologue et le plaisir de goûter avec modération des vins blancs et un rosé produit par cette maison. Associer randonnée et découverte, tel est le credo de l'ARP.

Bruno LEPAGE



Tous pour la vie

203 marcheurs ont répondu présents lors de cette 23ème participation de la commune de Rannée avec le renfort des communes de Drouges, Moussé et La Selle-Guerchaise.

L'intérêt pour cette manifestation de solidarité ne faiblit pas et les organisateurs et bénévoles de Janzé sont toujours enthousiastes de nous accueillir chaque année.

Nous avons remis un chèque de 865 € correspondant aux bénéfices de 2015 et 466 € de dons 2016.

MERCI A TOUS LES PARTICIPANTS QUI CONTRIBUENT A CET ELAN DE SOLIDARITE AVEC LES MALADES.



Joseph et Jean, fidèles bénévoles de Tous pour la Vie



L'association SAINT-LAZARE a été créée en 1979. Elle fait suite à la « SCI DE RANNEE » appelée « CREPINIENNE » constituée le 20 juillet 1928. Cette SCI avait été créée pour gérer les biens légués par Mme Marie-Charlotte DUTERTRE.

Cet apport de biens ne comprenait que la nue-propriété des immeubles pour y recevoir l'usufruit au décès de Mme DUTERTRE.

L'usufruit réservé par la dite bienfaitrice s'est éteint par suite de son décès le 23 août 1956 à GORRON dans sa 73ème année.

Sa mère étant décédée le 02 avril 1928 dans sa 83ème année, et son père qui fût le premier Maire de Rannée, le 07 novembre 1916.

Sans cet héritage, la SCI n'aurait jamais existée, et par la même occasion l'association Saint-Lazare non plus.

L'association SAINT-LAZARE, a pour objet de venir en aide aux différentes associations de la commune de Rannée, en mettant à disposition ses biens ou matériels. Depuis plusieurs années bon nombre d'achats ont été effectués :

- Ordinateurs
- Tables et chaises
- Cantinières
- Percolateur
- Podium...

L'association assure également le ramassage scolaire à l'aide de son véhicule, pour les élèves de l'école Sainte-Anne de RANNEE.

Tarifs 2016 – 2017 :

- 1^{er} enfant => 107,00 €
- 2^e enfant => 96,30 €
- 3^e enfant et suivants => 85,60 €

Renseignements auprès de Francis LARDEUX au 02 99 96 32 53 ou Marie-Léone BELLIER au 02 99 96 10 10

Composition du bureau :

Président : Francis LARDEUX

Vice-présidente : Blandine MALECOT

Trésorier : Guy FERRE

Secrétaire : Marie-Léone BELLIER



L'ÉCOLE de Rannée

RPI Rannée Drouges

Une nouvelle année scolaire a débuté le 1er septembre avec une nouvelle directrice pour les deux sites du RPI des écoles Ste-Anne de Rannée et Ste-Marie de Drouges : Servane LE LEM. Cette nouvelle année, toujours tournée vers la notion de paysage, sera la 3ème et dernière année d'un partenariat avec le PHAKT de Rennes et Simon Poligné, artiste sculpteur. Les élèves s'initieront à la sculpture à partir d'objets à recycler. Une exposition de leurs réalisations sera faite lors des portes ouvertes. Ce projet a été financé en partie par la DRAC (direction régional de l'art et de la culture).

Cette année, ce sont 134 élèves qui ont pris le chemin de l'école dès le 1er septembre, dont 12 élèves de petite section. 9 élèves de toute petite section devraient les rejoindre au cours de l'année. Les élèves viennent de Drouges, Rannée, Arbrissel, Moussé, Fontaine-Couverte et Forges-la-Forêt.

Une nouvelle organisation du temps scolaire a été adoptée. En effet, finie l'école le mercredi matin, le temps d'enseignement est alors réparti sur 8 demies journées (lundi, mardi, jeudi et vendredi). Les horaires de l'école sont 8h45-12h et 13h30-16h30. Une garderie est assurée sur chaque site ainsi qu'une étude surveillée à l'école Ste-Anne.

La communauté éducative se compose de :

- Nathalie MAINIER (Nogues) en PS MS assistée par Nathalie DAGUIN (ASEM) à Drouges
- Laurence MORLIER en PS GS assistée par Patricia TEXIER et Myriam FLAUX (ASEM) à Rannée
- Alice MAHE en CP CE1 à Drouges
- Laëtitia MONTIER en CE1/CE2 à Rannée
- Matthieu CORNACCHIA en CE2/CM1 à Rannée
- Servane LE LEM en CM1/CM2 à Rannée
- Sylvie JOUANNIC qui s'occupe de la garderie, de la cantine et qui accompagne les élèves dans le grand car entre les deux sites du RPI
- Catherine DUGAS DAGUIN qui conduit le petit car de Drouges, y fait aussi la garderie et le ménage ainsi que la cantine à Rannée
- Marie Odile HUCHET BESTIN, AVS à Rannée et conductrice du car St-Lazare.

Cette année, les élèves de l'école Ste Anne de Rannée vont à la médiathèque environ toutes les 3 semaines. Les élèves de CP, CE1 et CE2 du RPI se rendront à la piscine toutes les semaines durant un trimestre.

Les dates connues des manifestations pour cette fin d'année sont :

- La soirée festive du 19 novembre qui aura pour thème les 150 ans de l'école de Rannée.
- Le collecte de papier chaque premier samedi du mois de 10h à 12h devant les deux écoles.

Si vous souhaitez me rencontrer, je suis joignable par téléphone au 02.99.96.27.18 (transfert d'appel vers le téléphone portable du rpi).

Toutes les actualités sont à consulter sur le site internet de l'école : <http://privee-ranee.ecbretagne.org/>
Servane LE LEM



Le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) regroupant les écoles Sainte Anne de Rannée et Sainte Marie de Drouges compte également 2 associations APEL (Association de Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre) et 2 associations OGEC (Organisme de Gestion d'un Etablissement Catholique).

Depuis la rentrée 2016-2017, Servane Le Lem, assure la fonction de chef d'établissement du RPI dans son ensemble. Poursuivant le même objectif, les OGEC et APEL des deux écoles mettent en place des initiatives communes.

Ainsi, deux actions communes ont été initiées l'année dernière au sein des APEL.

La vente de saucissons qui s'est déroulée sur les deux communes afin d'aider les parents à financer le voyage de la classe de Mer.

La collecte de papier qui se déroule de manière générale le 1er samedi de chaque mois de 10 à 12h dans les écoles de Drouges et Rannée, parents d'élèves mais également habitants des communes apportent leurs papiers, journaux, et autre prospectus. Les permanences sont assurées par les parents d'élèves. Le papier est ensuite vendu à une entreprise de tri. Résultat, en juin dernier, la 1ère benne a rapporté plus de 1 000 €. Un succès grandissant ! Cet argent est ensuite utilisé afin de soutenir les achats de matériels pédagogiques de chaque école (informatique, loisirs...).

**CALENDRIER DES PROCHAINES
MANIFESTATIONS ORGANISÉES PAR LES APEL
POUR L'ANNÉE 2016-2017**

**SOIRÉE DE L'ÉCOLE, à la mi-novembre,
SALLE DE BRÉTIGNÉ**

Les bénéfices permettent de soutenir l'OGEC dans son rôle auprès de l'école.

Vente de CHOCOLATS de NOËL, renseignements et catalogues auprès de l'école avant chaque vacances de Toussaint.

GOÛTER DE NOËL, dernier vendredi avant les vacances de Noël, COUR DE L'ÉCOLE. Visite du père Noël dans les classes et animations pour les enfants, gouter partagé avec les parents pour remercier tous les bénévoles qui œuvrent activement pour notre école.



SOIREE CHOUCROUTE, Samedi 25 février 2017, Salle des fêtes de Drouges. 70 % des bénéfices sont reversés à l'OGEC de Drouges, les 30 % restant sont reversés sous forme d'aides aux parents pour financer les sorties scolaires, spectacles ou autres ...

Voici L'équipe A.P.E.L. de l'école Sainte Anne :

Présidente Marjorie SCHUER, Vice Président Benoit BELLIER, Trésorière Lucile CHEDEMAIL, Vice Trésorière Céline CORNEE, Secrétaire Céline LAVEISSIERE, Vice secrétaire Valérie HALOUZE, Membres : Nathalie OLIVRIE, Marina LEBRONZE. Pour tout contact : apel-rannee@orange.fr



CONCOURS DE PÊCHE, Samedi 6 Mai 2017, ETANG DE RANNÉE, ouvert à tous petits et grands. Un lâcher de truites est organisé pour cette occasion avec de nombreux lots à la clé. Une restauration rapide est proposée.

PORTES OUVERTES des écoles de Drouges et Rannée, Vendredi 19 Mai 2017, se sera aussi le moment de découvrir des œuvres que les enfants auront créés durant l'année en partenariat avec le PHAKT de Rennes.

RALLYE PEDESTRE à Drouges, le Samedi 3 juin 2017. 70 % des bénéfices sont reversés à l'OGEC de Drouges, les 30 % restants sont reversés sous forme d'aides aux parents pour financer les sorties scolaires, spectacles ou autres ...

KERMESSE Dimanche 11 juin 2017, ESPACE DE BRÉTIGNÉ. Les familles se dépassent pour faire en sorte que cette journée dédiée aux enfants soit réussie ! Chaque secteur prépare son char pour le défilé avec un départ de l'école programmé à 11H30. Ensuite une multitude de jeux et d'activités est proposée dont la ballade à poney, la fabrication de pain... Une journée dans la bonne humeur, pour offrir aux enfants de notre école des souvenirs impérissables. Cette année les 150 ans de l'école sera le thème central.



L' A.P.E.L. ne vit et n'est représentative que grâce à la présence des parents, à leur engagement et à leur action bénévole. Son souffle et son dynamisme reposent sur eux. Porteurs de convictions fortes, Ils donnent de leur temps libre avec la volonté d'œuvrer au service des enfants et de leur famille.

C'est pourquoi, il est important chaque année, que de NOUVELLES PERSONNES viennent rejoindre le conseil d'administration pour étoffer le groupe.

l'équipe A.P.E.L.

LES CONCOURS DE MUSIQUE

L'année 2016 aura été un très bon cru en matière de concours individuels F.S.C.F. au sein de l'Avenir Rannéen Musique, puisque nous avons obtenu un 100 % de réussite

Les résultats du Cycle 1 à JANZÉ le 12 mars 2016 :

Nom	Instrument	Niveau	Prix obtenu	Médaille
BRIANTAIS Blanche	Clarinette	C1N1	Prix d'Excellence	Argent
BARRE Pauline	Flute traversière	C1N1	Prix d'Excellence	Or
FERRE Mattéo	Saxophone Alto	C1N2	Prix d'Excellence Couronné	Or
DELERIN Arnaud	Trompette	C1N2	Prix d'Honneur mention Très Bien	Or



Les résultats du Cycle 2 à QUÉDILLAC le 02 avril 2016 :

Nom	Instrument	Niveau	Prix obtenu	Médaille
TAILLANDIER Sophie	Flute traversière	C2N1	Prix d'Honneur mention Bien	Bronze
BRIANTAIS Jean	Clavier Percussion	C2N1	Prix d'Honneur mention Bien	Bronze
MARSOLLIER Elian	Saxophone Alto	C2N2	Prix d'Honneur mention Très Bien	Argent
BRIANTAIS Pierre-Louis	Trombone à coulisse	C2N2	Prix d'Honneur	
FERRE Marc-Antoine	Trompette	GPR*	Prix d'Honneur mention Bien	



* GPR : Grand Prix Régional

Les résultats des concours ensemble musique FSCF :

- L'orchestre d'harmonie

Les 14 et 15 mai 2016 – Concours National FSCF à BRUZ (35). L'Orchestre se présentait en Groupe I division Excellence. Prix obtenu : Prix d'Honneur
Direction : Guy FERRE et Romain LARDEUX

- L'ensemble de percussion

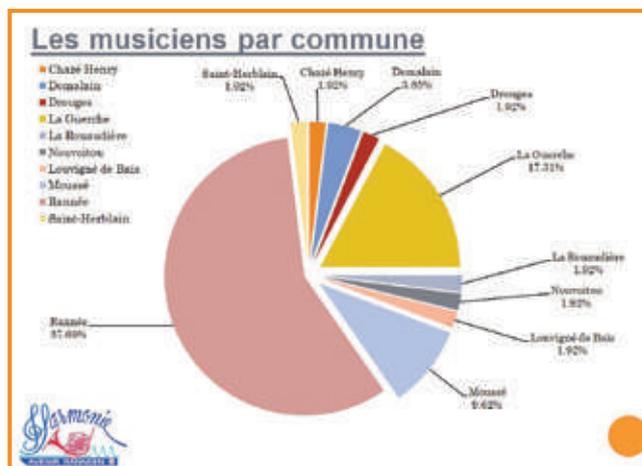
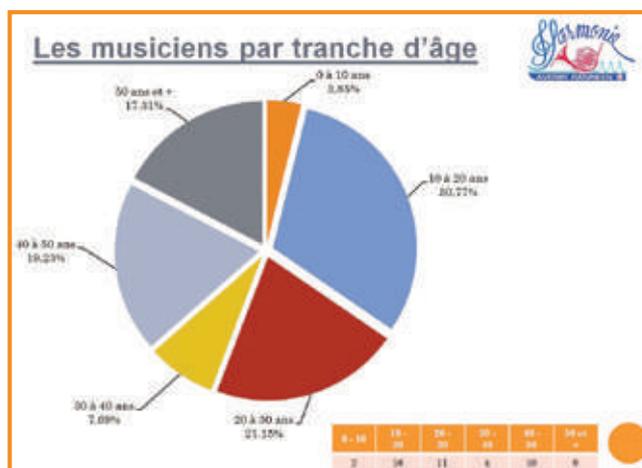
Les 14 et 15 mai 2016 – Concours National FSCF à BRUZ (35). L'ensemble se présentait en groupe A division SUPERIEURE. Prix obtenu : Prix d'Honneur mention Très Bien. Direction : Jean-Claude BRIANTAIS

Les dates à retenir :

04 février 2017 (27ème soirée galette cidre) **18 mars 2017** (Evaluations cycle 1 à MALANSAC) **08 avril 2017** (Evaluations cycle 2) **30 avril 2017** (Fête de Printemps) **03 et 04 juin 2017** Grands Prix Nationaux de musique FSCF organisés par la batterie fanfare VELAY SYNERGIE de Dunières - St Romain Lachalm et St Just Malmont (Hte LOIRE)

L'avenir rannéen musique en quelques chiffres

- Association déclarée au Journal Officiel le 07 décembre 1965
- 64 licenciés (dont 52 musiciens)



ALSH

Les vacances sont terminées. Pendant le mois de juillet, l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Rannée a accueilli les jeunes de Rannée et des communes aux alentours âgés de 3 à 11 ans. 30 enfants ont été inscrits durant cette période d'été. Les moments forts ont été les sorties en commun avec l'espace jeunes mais aussi d'autres sorties et journées à thèmes ont été organisées. Rendez-vous en juillet 2017 ! En attendant, les photos sont disponibles sur le site internet du centre social <http://centresocial-laguerche.fr>

LU DOTHEQUE



L'équipe est présente pour conseiller les familles, mettre en place le jeu, et animer les parties. Chaque mercredi après-midi de 14h à 17h30. Rendez-vous au Centre

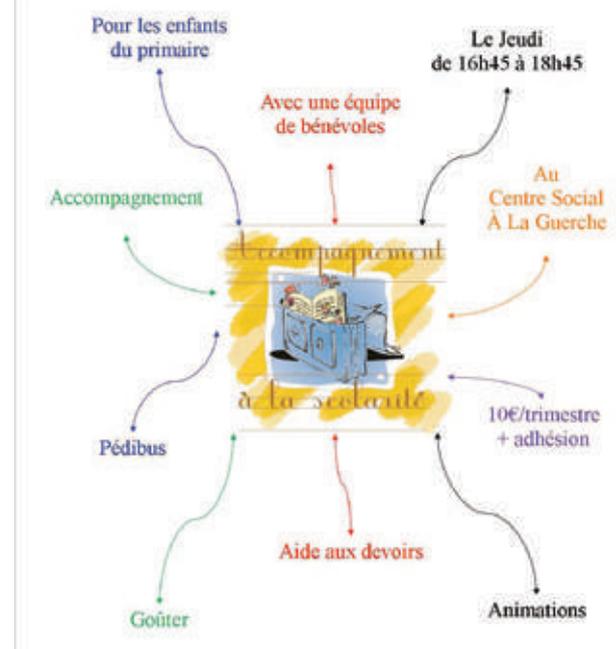
Social de La Guerche de Bretagne et à La Salorge .Jeu libre sur place et emprunt de jeux

Modalités :

- Adhésion familiale annuelle de 10€ (territoire), 20€ (hors territoire)
- 1€ une séance découverte
- 1€/Jeu pour 2 semaines

Possibilité d'emprunter des grands jeux en bois (catalogue disponible sur le site du centre social <http://centresocial-laguerche.fr>)

APS



Club de l'Ardenne

Aves 160 adhérents, notre club, bien sympathique et plein d'humour, est affilié à GEMOUV 35, les Aînés Ruraux d'Ille-et-Vilaine. Cette année notre club s'est réuni 17 fois : belote, tarot, scrabble, palets et vélo.

Le 2^e vendredi de chaque mois (sauf juillet) : bal

janvier : assemblée générale avec repas pot-au-feu

février : après-midi jeux avec crêpes, concours de belote

mars : gai savoir

juin : repas avec un grand merci pour les administrateurs sortants, fête de l'amitié à Paimpont.

septembre : repas pour la reprise du club et fête des 80 et 90 ans des adhérents

octobre : repas cantonal à tour de rôle par les commune du canton

novembre : concours de belote

décembre : après-midi jeux et dégustation de la bûche de Noël

Toutes les activités sont ouvertes aux retraités

Pour plus de renseignements, appeler la présidente Annick BECAN - Tél. : 02.99.96.32.40



Equi partage

Émotions garanties pour tous ceux
Qui souhaitent rejoindre notre association qui
Unit les amoureux du cheval.
Idéal pour se changer les idées autour d'une
Passion commune qui rassemble lors de différentes
sorties des
Amis et des inconnus et fait raisonner les
Rires le long des chemins de la région.
Total dépaysement lors de notre randonnée annuelle
du premier dimanche de septembre,
Aventure humaine et équestre fantastique,
Géniale cohésion avec la nature, alors...
Envie de nous rejoindre ?

N'hésitez pas à nous contacter
Nadine Olivry : 06.81.01.88.44

Présidente : Nadine Olivry
Vice-présidente : Sonia Friteau
Secrétaire : Florine Hanquez
Secrétaire adjoint : Mickaël Picard
Trésorier : Jacques Bidaux
Trésorier adjoint : Pierre Rochette



Symphonie fleurie

Pour cette année, 48 foyers rannéens ont commandé des fleurs annuelles et vivaces. C'est toujours une bonne affaire, puisque les plants sont vendus à un prix modique.

Cette action de l'association Symphonie Fleurie permet à tous de fleurir son jardin et de participer à améliorer son cadre de vie.

**TOUTE L'ÉQUIPE VOUS DONNE RENDEZ-VOUS
AU PRINTEMPS PROCHAIN**



Manifestations Associatives 2017

A.C.P.G. et C.A.T.M. (Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre/Combattants Algérie-Tunisie-Maroc)

Dimanche	05/02/2017	Galette des Rois
Lundi	08/05/2017	Commémoration du 8 mai et vin d'honneur
Samedi	02/09/2017	Méchoui
Samedi	11/11/2017	Commémoration du 11 novembre et repas

A.P.E.L. (Association des Parents de l'Enseignement Libre)

Dimanche	11/06/2017	Kermesse
Samedi	18/11/2017	Soirée choucroute

A.R.P. (Association de Randonnées Pédestres)

Vendredi	22/09/2017	Assemblée Générale
----------	------------	--------------------

AVENIR RANNÉEN (Musique)

Samedi	04/02/2017	Soirée galettes
Dimanche	30/04/2017	Fête du Printemps
Lundi	05/06/2017	Retour Concours National
Samedi	25/11/2017	Sainte Cécile
Vendredi	01/12/2017	Soirée

CENTRE SOCIAL ALSH

du 10/07 au	04/08/2017	Accueil
-------------	------------	---------

CLASSES

Samedi	16/09/2017	Classes 7
--------	------------	-----------

CLUB DE LA VALLEE DE L'ARDENNE (Retraités)

2017 CLUB le mercredi (SP) : 04 et 25/01, 22/02, 01/03, 05 et 26/04, 17 et 31/05, 21 et 28/06, 05, 19 et 26/07, 16 et 30/08, 27/09, 04 et 25/10, 29/11

2017 BAL le vendredi (STL et CLUB (SP) : 13/01, 10/02, 10/03, jeudi 13/04, 12/05, 09/06, 11/08, 08/09, 13/10, 10/11, 08/12

Mercredi	18/01/2017	Assemblée générale et repas
Mercredi	01/02/2017	Crêpes
Mardi	07/03/2017	Conseil d'Administration de la Fédération
Mercredi	15/03/2017	Concours de belote inter-club
Mercredi	22/03/2017	Gai savoir
Mercredi	03/05/2017	Belote de la région
Mercredi	07/06/2017	Repas
Mercredi	13/09/2017	Repas
Mercredi	22/11/2017	Concours de belote inter-club
Mercredi	13/12/2017	Bûche de Noël

COURIR POUR LA VIE POUR CURIE

Dimanche	08/10/2017	Repas
----------	------------	-------

FESTI-BALADE

Samedi	24/06/2017	Rallye vélo
--------	------------	-------------

RCRG

Samedi	15/04/2017	Soirée choucroute
Samedi	26/08/2017	journée club

SAINT-LAZARE

Mardi	13/06/2017	Repas
-------	------------	-------

Les classes 6

